CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

_____

Réunion du vendredi 27 septembre 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures trente sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Jean-Baptiste DUMONTANT a donné pouvoir à Mme Nicole PALLIER et M. Etienne LEJEUNE à Mme Marie-France GALBRUN.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est ouverte.

Je vous informe qu'un rapport a été déposé sur table et concerne le Contrat Local de Santé à l'échelle départementale. Je pense que vous en avez débattu pour ceux qui sont élus dans les intercommunalités. La signature est annoncée pour le 8 octobre prochain. Nous n'avons pas pu vous communiquer ce rapport N°CD2019-09/2/25 avec le dossier de séance puisque les dernières fiches actions étaient encore en cours de rédaction, précisément à la suite de rencontres dans les intercommunalités.

Accepteriez-vous que ce rapport sur table soit ajouté à l'ordre du jour de cette séance, sachant que ce document a été co-construit par l'ARS, les intercommunalités et le Conseil départemental ?

Cette proposition fait-elle l'objet d'abstentions ou d'oppositions ?...

Je constate que tel n'est pas le cas et je vous en remercie.

DEPÔTS DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Un certain nombre de vœux et de motions ont été déposés. Il va vous en être donné lecture par leurs auteurs et je propose qu'ils soient présentés en fonction des commissions qui auront à en connaître.

La troisième commission aura à examiner deux vœux, trois motions d'urgence et une motion.

Mise en place d'aides au monde agricole

Vœu déposé par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe de la Majorité

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant que nos exploitations agricoles françaises sont depuis plusieurs années fragilisées par les crises économiques, les crises sanitaires et donc subissent une instabilité de revenus ;

« Considérant que l'agriculture française fait partie de notre culture, de notre patrimoine et de notre savoir-vivre ;

« Considérant que l'élevage intensif ne correspond plus aux attentes sociétales et que l'agriculture doit s'adapter au changement climatique qui s'opère ;

« Considérant qu'un tiers des agriculteurs touche moins de 350 € par mois, quand le salaire médian des Français est de 1 789 € par mois ;

« Considérant qu'il n'y a pas de pays sans paysans ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 27 septembre 2019, demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Didier Guillaume :

- de repenser collectivement la gestion de l'eau pour une meilleure protection et un partage équilibré de cette ressource,
- de prendre des mesures restreignant le broyage des pailles dans les départements céréaliers,
- de mettre en place des politiques d'accompagnement à la transition vers une agriculture dite raisonnée, notamment par la mise en place de circuits courts. »

Mise en place de retenues d'eau

Vœu présenté par M. Thierry GAILLARD,
au nom du Groupe de la Majorité

M. GAILLARD. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant que la pénurie d'eau sur tout le territoire français durant l'été 2019 fut catastrophique sur le plan tant économique qu'environnemental et que, plus encore, ces pénuries deviennent récurrentes et de plus en plus intenses ;

« Considérant qu'en France, seulement 3 % de l'eau de pluie est récupérée ;

« Considérant que le besoin en eau se fera de plus en plus important au cours des prochaines années ;

« Considérant que la réponse faite aux agriculteurs par l'octroi de subventions au titre des calamités agricoles est loin d'être satisfaisante ;

« Considérant que les retenues d'eau type moulin permettent non seulement une réduction de l'évaporation et de l'écoulement des eaux, mais constituent surtout une zone refuge lors des étiages sévères ;

« Considérant que la création de retenues d'eau pourrait constituer une part de réponse en faveur du monde agricole ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 27 septembre 2019, demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume :

- de stopper la destruction des retenues d'eau type moulin, voire de participer à leur réhabilitation,
- de conduire un projet national de construction des différentes retenues d'eau adaptées aux caractéristiques et pratiques agricoles des territoires. »

Secours d'urgence à attribuer aux agriculteurs de la Creuse
suite à la sécheresse catastrophique de l'été 2019

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Je vous donne lecture de cette motion d'urgence :

« Un déficit hydrique sans précédent touche notre région et met en péril toute l'économie rurale. La répétition de ces aléas climatiques fragilise lourdement notre département. Il est impératif et urgent de permettre aux agriculteurs de faire face au déficit de fourrage ainsi qu'aux problèmes de trésorerie. A cette fin, le soutien de l'Union européenne, de l'Etat et des collectivités territoriales est à nouveau indispensable.

« Considérant les difficultés exceptionnelles et dramatiques que connaissent les éleveurs du département de la Creuse, confrontés pour la deuxième année consécutive à une sécheresse qui les contraint à consommer leurs réserves de fourrage et à des achats massifs de paille, et parfois à vendre leurs animaux à bas prix ;

« Considérant qu'il est impératif qu'un dossier de demande de reconnaissance soit déposé par le département de la Creuse pour les pertes consécutives à la sécheresse auprès du comité national de gestion des risques en agriculture, le CNGRA ;

« Considérant que le CNGRA ne se réunirait pas avant janvier 2020, alors qu'il est urgent d'indemniser les pertes ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 septembre 2019, demande à M. le Ministre de l'Agriculture :

- une réunion exceptionnelle du CNGRA avant la fin de l'automne afin qu'un arrêté de reconnaissance pour les pertes consécutives à la sécheresse en Creuse permette aux agriculteurs éligibles de déposer leur télédéclaration d'indemnisation auprès de la Direction départementale des Territoires et d'être indemnisés sans tarder via un acompte exceptionnel ;
- la mise en œuvre rapide d'un plan d'urgence afin de soutenir l'élevage extensif ;
- de déclencher un dispositif d'allègement des charges pour les exploitations les plus fragilisées et des mesures d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti ;
- d'obtenir de l'Union européenne un versement des aides de la PAC à hauteur de 80 % dès la mi-octobre. »

Moyens attribués aux Agences de l'eau

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Cette motion d'urgence est ainsi libellée :

« Considérant le rôle primordial des Agences de l'eau en matière de gestion durable, de protection et de mobilisation des ressources en eau dans le contexte du changement climatique qui affecte les territoires ruraux comme la Creuse ;

« Considérant que les Assises de l'eau ont récemment acté la nécessité d'une rénovation des infrastructures d'alimentation en eau potable de notre pays caractérisées par un sous-investissement et des fuites sur les réseaux d'AEP évaluées à 20 % en moyenne, avec pour objectif d'accroître les investissements de 5 Md€ sur la période 2019-2024 ;

« Considérant cependant que le Gouvernement a déclaré : "Les Agences de l'eau, comme d'autres opérateurs, participent à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques et de limitation de la pression fiscale qui pèsent sur les Français et les entreprises" ; que l'enveloppe financière affectée au 11e programme des Agences de l'eau est donc en baisse de 1 Md€ par rapport à la précédente programmation et ne peut pas répondre aux problématiques de vieillissement des réseaux d'eau, de préservation des ressources et de la biodiversité, et d'urgence climatique ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 septembre 2019,

« Demande à M. le Premier ministre que le projet de loi de finances pour 2020 assure aux Agences de l'eau un financement à la hauteur des enjeux et des engagements pris par l'Etat lors des dernières Assises de l'eau. »

Nécessité de créer un syndicat départemental de l'alimentation en eau potable

Motion d'urgence déposée par Mme Armelle MARTIN et M. Philippe BAYOL, au nom du Groupe de la Gauche

Mme MARTIN. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Les épisodes de sécheresse et de canicule qui frappent notre pays, les impacts du changement climatique dans la Creuse sont de plus en plus perceptibles par les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens. Face à une ressource de moins en moins abondante, la sobriété doit être recherchée par tous mais ne saurait suffire. En réponse à ces défis, l'Etat a décidé de généraliser la méthode des "projets de territoire pour la gestion de l'eau", les PTGE, afin de garantir une démarche concertée localement pour améliorer la résilience des territoires confrontés au changement climatique et mieux partager les ressources en eau.

« Considérant que suite aux recommandations de la cellule d'expertise nationale menée en 2017-2018, une instruction du Gouvernement aux préfets sur la mise en œuvre des PTGE a été publiée le 7 mai 2019, instruction qui précise le rôle de l'Etat et remobilise les acteurs ;

« Considérant que la démarche et les actions portées par les PTGE doivent activer plusieurs sources de financement : les usagers, les collectivités territoriales, les financeurs privés, les fonds européens, les Agences de l'eau ;

« Considérant que l'urgence de la situation et la grande vulnérabilité du Département remise en évidence cet été nécessitent de prioriser et de mutualiser les actions AEP et donc de regrouper ou de coordonner l'ensemble des syndicats d'alimentation en eau potable de la Creuse et les communes isolées ou autonomes en la matière ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 septembre 2019,

« Demande à Mme la préfète de la Creuse de lancer la concertation préalable à la création d'un syndicat creusois de l'alimentation en eau potable. »

Préservation des personnes et de l'environnement

Motion présentée par Mme Pauline CAZIER, au nom du Groupe de la Gauche

Mme CAZIER. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant la sensibilité accrue des populations aux problèmes de santé publique dus notamment à l'apport d'intrants chimiques ;

« Considérant que l'utilisation des pesticides est à la hausse depuis 10 ans, et que les preuves de leur toxicité ne cessent de s'accumuler ;

« Considérant qu'une étude récente de l'association France Nature Environnement révèle que les riverains de certaines parcelles agricoles développent plus de cancers que la moyenne ;

« Considérant que ce secteur professionnel est également impacté, qu'il est nécessaire de protéger le tissu agricole local et que celui-ci doit être accompagné dans une transition vers une agriculture raisonnée et durable pour la préservation de la terre et de la biodiversité ;

« Considérant que le 26 juin 2019, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 4 mai 2017 qui réglemente les épandages et a demandé à l'Etat de prendre des mesures de protection des riverains supplémentaires d'ici à la fin de l'année ; que consécutivement les préfectures des départements doivent organiser une concertation locale entre agriculteurs, associations et élus ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni le 27 septembre 2019,

« Demande à Mme la Préfète de la Creuse que soit mis en place dès que possible le dispositif de concertation prévu préalablement à la signature d'un nouvel arrêté encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations et pour la mise en place de chartes d'engagements concertées, que ce dispositif permette d'assurer un dialogue local le plus large possible sur notre territoire au profit de l'ensemble des acteurs. »

Mme LA PRESIDENTE. – La quatrième commission aura à examiner une motion.

Motion contre le projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse

Motion déposée par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du groupe de la majorité

Mme BUNLON. – Cette motion est ainsi libellée :

« Considérant que la règle qui fixe la distance entre l'établissement et le domicile de l'enfant ne prend pas en compte les difficultés présentes dans les départements ruraux ;

« Considérant que la compétence du transport scolaire revient uniquement au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, et que celui-ci doit en assumer la responsabilité ;

« Considérant que pour les familles en situation précaire, la somme de 195 € est une somme qu'elles ne peuvent pas toujours honorer ;

« Considérant qu'il faudrait en moyenne 40 minutes de marche dans l'insécurité la plus totale avant que l'élève atteigne son établissement ;

« Considérant qu'une partie des élèves en question habite déjà sur le circuit des bus scolaires ;

« Considérant que la sécurité dans notre pays est un droit et non une option, même en milieu rural ;

« Considérant que la somme demandée ne prend pas en compte le quotient familial et donc crée des inégalités entres les familles ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 27 septembre 2019,

« Demande à Mme la Ministre de la Transition écologique et solidaire et des Transports, Mme Elisabeth Borne, d'une part, de trouver un accord avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin que les élèves habitant à moins de 3 kilomètres de leur établissement scolaire bénéficient du transport malgré leur situation et, d'autre part, de tenir compte des spécificités de nos départements ruraux en adaptant le projet de règlement. »

Mme LA PRESIDENTE. – Les troisième et quatrième commissions se réuniront pour examiner ces vœux et motions en toute fin de matinée ou avant la reprise de notre séance en début d'après-midi, selon l'avancement de nos travaux.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2019

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal des délibérations de la séance du 5 juillet 2019.

Ce procès-verbal appelle-t-il de votre part des remarques ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je le soumets à votre approbation. *(Adopté à l'unanimité.)*

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, hier, l'ancien Président de la République, Jacques CHIRAC, est décédé. Un homme qui aura marqué l'histoire politique de la France, bien sûr celle de la Corrèze, mais aussi celle de tous les territoires ruraux, des « territoires de paysans », ceux qui, disait-il, les font vivre, conservent leurs valeurs et leur authenticité.

Je n'oublierai pas non plus son engagement à l'accompagnement du handicap, la loi de 2005, première loi inclusive, et le rôle qu'a joué et joue encore sa Fondation.

En hommage à sa mémoire, je vous propose que nous respections une minute de silence. *(Tous les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minuté de silence.)*

Débutons donc notre séance, un peu comme un clin d'œil à l'héritage du Président Chirac pour le monde paysan qu'il aimait tant, pour ceux qui, malgré les difficultés, restent passionnés par leur métier, montrent toute leur détermination à embrasser l'avenir et à entreprendre, tels nos producteurs laitiers qui, hier, à Vulcania, nous présentaient le premier beurre de baratte creusois. Une belle initiative qui prouve que tout reste possible, nouvelle déclinaison de la gamme « Montlait ». Ce succès est le résultat d'une prise en main collective par des professionnels motivés, pour apporter des produits nouveaux en phase avec leur temps : une production locale, durable et de qualité.

Le soutien au monde agricole mérite mieux que des lois qui visent à nier les effets parfois désastreux de l'économie de marché et des traités de libre-échange qui vont à l'encontre de tous leurs efforts pour produire mieux. Le Député de la Creuse a d'ailleurs eu bien du mal à défendre son positionnement, lors du traditionnel Concours départemental de labour. Je crois d'ailleurs qu'une rencontre, à laquelle nous avons été invités en dernière minute, doit se dérouler cet après-midi à GUERET sur la loi EGALIM.

La mise en commun d'intérêts individuels, voilà qui devrait tous nous inspirer pour la gestion de l'eau ! Le nouvel épisode de sécheresse que nous traversons, jamais égalé en Creuse, nous oblige à revoir nos habitudes et à penser la pénurie. La ville de GUERET en fait la triste expérience cette année, mais ce n'est pas la seule.

Il ne faut pas que les récentes pluies nous fassent oublier que rien n'est réglé et que nous devons gérer de façon plus rigoureuse, plus organisée la ressource en eau, que ce soit pour la population, l'agriculture et l'environnement.

D'un point de vue économique, tout le monde est concerné – agriculteurs, éleveurs, maraîchers… –, tout comme notre tissu d'industries agro-alimentaires qui, lui aussi, représente un nombre conséquent d'emplois en Creuse.

Les nombreux acteurs de gestion de la ressource en eau devraient, de leur côté, se rassembler dans un projet plus intégré et plus solidaire. L'échelle départementale semble être le périmètre le plus adapté pour ce faire. Nous souhaitons y travailler, persuadés, comme nous l'avons déjà démontré, que ce soit dans le déploiement du très haut débit, du portage des politiques habitat et bien d'autres, que l'intelligence collective peut primer. C'est le vœu que j'ai formulé auprès du Président de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne lors de sa venue voilà quelques jours en Creuse, vœu qu'il partage.

Les financements, dont les collectivités auront besoin pour protéger cette ressource ô combien fragile, sont conditionnés à ce long et méticuleux travail de près de deux années que nous avons initié : l'élaboration d'un schéma de l'eau potable en Creuse. Dans quelques

semaines, il sera présenté aux acteurs, avec un plan pluriannuel d'actions à réaliser. Nos services se sont fortement impliqués dans la démarche et je les en remercie sincèrement.

Accompagner, animer, encourager, c'est aussi notre façon de penser le développement de notre département. Les nouveaux contrats de territoire, dénommés Boost'ter, ont été co-construits avec chacun des 8 EPCI. Ils vous présentent les stratégies résultant des discussions et des échanges qui ont eu lieu et visent à proposer de confier à chaque Conseil de territoire le choix des futures actions à y inscrire.

Pour ce faire, le Département s'engage à cofinancer 50 % d'un poste d'agent de développement, qui sera à la fois de l'ingénierie et de l'animation auprès des élus dans chaque EPCI, et ce pendant 5 ans. L'engagement qui est aussi le nôtre est de proposer une enveloppe de 355 000 € par intercommunalité pour soutenir ces projets structurants.

La mise en commun d'intérêts qui auraient pu sembler particuliers, ce peut être aussi accompagner un projet terriblement ambitieux, tant sa réussite rejaillirait favorablement sur notre département. C'est celui de la ville de GUERET : accueillir des équipes préparatoires aux Jeux Olympiques de 2024. De nos échanges est apparue l'évidence de notre partenariat à cette démarche que nous avons, de notre côté, fortement appuyée et que nous vous proposons aujourd'hui de traduire très concrètement par le financement de deux postes : un poste de « community manager » – animateur de communauté en ligne – au sein de l'association Creuse Tourisme, ainsi qu'un poste d'ambassadeur au sein de l'association Creuse Oxygène, chargé de faire le lien entre les différentes fédérations pour l'accueil de délégations.

Je suis heureuse aussi que nous puissions accompagner les intercommunalités lauréates de l'appel à projets « Accueillir en Massif central ». Chaque territoire se verra apporter une aide financière supplémentaire à celle du Massif, ce qui équivaudra à un financement de 60 % à 70 % pour un poste de chargé d'accueil. De plus, le Département s'est engagé à coordonner cette stratégie d'accueil dans une dimension marketing territorial, en lien avec le Plan Particulier pour la Creuse, et avec un focus particulier sur l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

En matière de santé, nous avons fait le choix d'être un partenaire de l'ARS, pour mieux accompagner les Creusois, que ce soit en matière de prévention, d'actions pour la jeunesse ou d'accès à l'offre de soins. C'est que vise à proposer le Contrat local de Santé départemental dont les propositions finalisées n'ont été à la validation que ces derniers jours, d'où ce rapport sur table sur matin.

Par ailleurs, je vous informe que le Département accompagne depuis plusieurs mois la Mutualité Française Limousine, dans sa réponse à l'appel à projets de l'ARS, pour mettre en place dans le sud du Département un Centre départemental de santé. Cela nous a amenés à une réflexion sur une stratégie plus globale et je compte, comme nous en avions convenu, sur la participation des élus de la deuxième commission, pour aboutir à des propositions innovantes pour notre département.

Nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur le renouvellement pour 6 ans du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, le PDALHPD. Cet outil de planification copiloté avec l'Etat a pour objectif de répondre aux besoins

des publics les plus vulnérables en améliorant le parcours résidentiel des personnes et l'offre d'habitat existante. Je précise que ce Plan a été approuvé à l'unanimité par la Commission unique du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Santé et Habitat, tels sont deux piliers de nos actions pour amoindrir les effets du vieillissement, du handicap et de la dépendance dans des politiques de maintien à domicile reconnues en Creuse. Nous avons lu le rapport d'activité de notre délégataire relatif à la diffusion des packs domotiques à domicile. Un premier bilan avait fait état d'une situation satisfaisante au regard des objectifs fixés, concernant le déploiement du dispositif sur le territoire départemental. L'excédent de gestion constaté demandait néanmoins la révision du modèle économique de la DSP, ce qui fut fait. Ce nouveau rapport d'activité et les perspectives ont été présentés cette semaine à la Commission consultative des services publics locaux, dont l'avis vous est également remis sur table.

Nous avions – heureusement ! – pris à bras le corps la situation quelque peu périlleuse dans laquelle notre collectivité se retrouvait dans l'affaire du GIP Traces de Pas, accentuée par le départ de l'Etat. En effet, la révocation de la donation à l'association ASILE a bien eu lieu, comme je le craignais. Nous avons présenté une proposition qui a reçu l'assentiment de la Congrégation. Ce sont donc deux donations à venir qui rendront propriétaire la commune de LA SOUTERRAINE des espaces occupés par la Maison relais, quand le Conseil départemental recevra tout le reste de l'ensemble immobilier. Le solde des emprunts sera remboursé à 35 % par la commune et à 65 % par le Conseil départemental.

Je profite de ces sujets qui intéressent la dimension sociale de nos politiques, pour saluer l'arrivée de notre nouvelle Directrice générale adjointe, Sophie QUERIAUD, à qui je laisse soin de se présenter.

Mme QUERIAUD, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Cohésion sociale. – Bonjour à tous !

Je suis arrivée voilà 3 semaines, après avoir exercé des fonctions quasiment similaires pendant 3 ans au Conseil départemental de la Corrèze. Les trois quarts de ma vie professionnelle se sont déroulés en Creuse où je suis arrivée en 2000 : d'abord, à la Fondation Caisse d'Epargne pour la solidarité, et ce toujours dans le champ social, sanitaire et médico-social ; puis, après un passage à la MSA, dans mes dernières années en tant que Directrice générale de l'Association régionale MSA Services Limousin.

Je suis ravie d'être parmi vous dans cette belle collectivité et de revenir en Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame QUERIAUD.

De même, nous accueillons Pierre-Henry MERPILLAT qui, dans quelques jours, sera en charge du pilotage du Pôle Aménagement du Territoire, en qualité de Directeur général adjoint. Il nous présentera ce matin le Plan viabilité hivernale 2019-2020.

Merci de vous présenter à votre tour, monsieur MERPILLAT.

M. MERPILLAT. – Je vous remercie, madame la Présidente.

Mesdames, messieurs, comme vient de l'indiquer Mme la Présidente, je suis le futur responsable du Pôle Aménagement du Territoire. Je viens de la Direction régionale de l'Environnement et de l'Aménagement de Nouvelle-Aquitaine. J'étais en poste à Limoges où je m'occupais de tous les projets d'aménagement susceptibles de se dérouler sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur MERPILLAT.

Le bilan de la rentrée scolaire dans les collèges semble satisfaisant. Si nous ne perdons en effectifs que 67 élèves, la dotation de fonctionnement sera tout de même en hausse de 2 %. Nous en débattrons ce matin.

Comme à l'ordinaire, chaque collégien a reçu une calculette scientifique, un dictionnaire et, de plus cette année, une clé USB. Nous savons combien le travail avec les tableaux blancs interactifs et l'environnement numérique de travail est aujourd'hui quotidien, et ce petit objet a été plébiscité par les enseignants. Aussi, nous allons suivre avec attention le déploiement des classes numériques mobiles dans tous nos collèges.

Nous avons lancé au collège d'AUZANCES l'an dernier une nouvelle phase d'expérimentation : lors de l'année scolaire, les collégiens et leurs enseignants, avec l'aide précieuse du CAUE, se sont engagés dans la définition de leur « cour de récré idéale ». Le résultat est assez épatant. A nous maintenant d'y donner suite concrètement !

Cet automne, animé par l'atelier Canopé, c'est au collège Martin Nadaud de GUERET que sera « designé » le nouvel espace d'apprentissage des sciences. Je dois vous dire que nous avons beaucoup intéressé la nouvelle principale avec cette démarche, alors que l'on se souvient des difficultés occasionnées l'an passé par les problèmes de surpression dans le réseau d'eau, ayant conduit à plusieurs jours de fermeture. Tout semble réglé, les travaux ayant été effectués et terminés avant la rentrée, et ce à la satisfaction de tous.

Vous avez noté aussi que nous souhaitons nous adapter aux évolutions législatives. Suite à l'abaissement de l'âge obligatoire d'entrée à l'école à 3 ans, nous vous proposons d'élargir l'accès du fonds cantine aux enfants de maternelle, tout en augmentant le montant de cette allocation pour toutes les familles bénéficiaires.

Les contrats départementaux « lecture itinérance » sont appelés à être renouvelés avec la DRAC, pour soutenir les actions menées avec le réseau des bibliothèques de proximité, en lien avec la Bibliothèque départementale.

Par ailleurs, suite à la transformation de l'ALCA qui, désormais, va œuvrer à l'échelle de la nouvelle région, le festival Coquelicontes ne sera malheureusement plus soutenu. Ce sont donc

uniquement les départements de la Creuse et de la Corrèze qui porteront ce festival au regard du franc succès qu'il rencontre.

Les succès que nous avons tous constatés et partagés furent ceux des nombreux évènements, expositions, concerts, fêtes qui, cet été, ont rendu plus vivant que jamais notre département. Les « 130 ans de la venue de Monet » à FRESSELINES, Gauvain Sers à MERINCHAL, le nouveau festival de musique baroque « Musique à la source » et tant d'autres ont démontré la vitalité artistique et culturelle des acteurs creusois. Bravo et merci à tous !

Je ne peux omettre de mentionner la très saluée et remarquable exposition temporaire de la Cité de la Tapisserie à AUBUSSON, « Le Mur et l'Espace », rétrospective des biennales internationales de Lausanne de 1962 à 1969. Je tiens aussi à vous faire partager ce que dit avoir ressenti le Président de Région Alain Rousset, lors de la tombée de métier d'une nouvelle tapisserie de la tenture Tolkien, « Les Trolls » : « Très ému… » Emus, nous l'étions aussi mardi soir, invités, lors de la présentation de la tapisserie « Rivendell », dans les salons de l'ambassade du Royaume-Uni à Paris.

Enfin, dans un objectif de réajustement de crédits qui nous permettrait de redéployer plus de 480 000 € en investissement, vous vous prononcerez sur une proposition de décision budgétaire modificative, la seconde de l'année.

Je n'aurai pas évoqué ce matin le projet d'un acte III de décentralisation à laquelle nous travaillons à l'Assemblée des Départements de France, incertains que nous sommes, alors que les discussions avec le Gouvernement se montrent parfois longues, hésitantes et toujours très complexes à mener.

Tandis que je vais, pour les départements, intégrer le Comité des Finances Locales où je retrouverai, au titre de l'Association des Maires de France, notre collègue Philippe BAYOL, notre plus grande préoccupation reste pour les départements la suppression de la taxe sur le foncier bâti à l'horizon 2021. Le Gouvernement veut compenser la suppression de la taxe d'habitation en confiant la taxe sur le foncier bâti aux communes. Par quoi compensera-t-il notre taxe sur le foncier bâti ? Les propositions gouvernementales s'orientent, malgré le total refus réaffirmé de l'ADF, vers le transfert d'une part de TVA plus dynamique, nous dit-on… Cela restera à démontrer !

Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, alors que les départements sont en première ligne et le resteront, tandis que le Pays va mal et que les populations souffrent, nous n'aurons bientôt plus *in fine* les moyens d'agir et d'adapter nos politiques aux besoins réels de nos territoires. Nous glissons progressivement vers un modèle encore plus centralisé, dans lequel nous dépendrons totalement de l'Etat. Qu'en sera-t-il alors du droit constitutionnel de la libre administration des collectivités locales ?... J'espère que nous pourrons compter sur un Sénat mobilisé et engagé à nos côtés. C'est l'un des messages que je livrerai ce soir à Rochefort à Gérard Larcher, Président du Sénat, dans le cadre de ces Conventions en Régions, avec pour thème : « Décentralisation et Démocratie ». Tout un programme !

Merci de vous écoute, chers collègues, et si certains d'entre vous souhaitent intervenir, je leur donne bien volontiers la parole.

Je vous en prie, monsieur LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, le ton a changé et il faut se satisfaire de la nouvelle attitude de l'Etat vis-à-vis des élus locaux que nous sommes. Ce changement pragmatique, ou peut-être prudent, contraste avec la froideur un peu distante ressentie jusqu'à la fin de l'automne 2018. Le projet de statut de l'élu est une illustration de ce changement de ton.

Toutefois, il convient de ne pas baisser la garde. A titre d'exemple, et vous y faisiez référence, madame la Présidente, un dispositif de compensation de la suppression de la taxe d'habitation est intégré au projet de loi de finances pour 2020. Il prévoit donc le transfert au bloc communal de la part de la taxe sur le foncier bâti que perçoivent les Conseils départementaux, soit quand même 14 Md€ ! Les départements recevraient en échange une fraction de la TVA ; cela reste à fixer.

Nous devons être vigilants quant au montant de cette compensation et à la perte de toute autonomie fiscale. Mais choisissons peut-être de considérer tout de même le changement de climat, le regard à présent plus bienveillant porté par l'Etat sur les corps intermédiaires et les élus territoriaux de proximité qui, nous le rappelons, sont en permanence au contact avec les soucis, les ambitions et les problèmes de leurs concitoyens.

En revanche, avec la suppression de la taxe d'habitation, nous pouvons émettre une réserve, une inquiétude sur la perte du lien fiscal. L'Etat se rapproche de nous, certes, élus départementaux et communaux, mais paradoxalement, une majorité de Français ne paiera plus d'impôt local. Or nous sommes très attachés à ce lien et certains redoutent de voir les habitants se transformer en simples consommateurs de services, sans que ce ne soit visible pour eux en termes de coût. Les territoires ou les habitants ne ressentiraient donc quasiment plus aucun lien, même indirect, entre leur faculté contributive, comme l'on dit, les impôts pour parler couramment, et les services. On est là finalement au cœur de la construction de la citoyenneté, pourtant bien en panne dans notre pays.

A cela, s'ajoutera, l'an prochain, la mise en œuvre d'une nouvelle décentralisation fondée notamment sur la différenciation. C'est un point positif dont nous avons parlé lors de notre précédente séance. En fait, il s'agirait d'adapter, en fonction des territoires, les règles et, finalement, d'adapter aux difficultés les ambitions de chaque territoire. Nous y sommes, je pense, tous très favorables, mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité d'une plus grande solidarité, une solidarité qui s'appelle souvent la péréquation, pour réduire une fracture territoriale qui ne cesse de s'élargir dans ce pays.

Dans ce contexte territorial, les Régions restent bien identifiables, visibles, agrandies, finalement assez dynamiques. Je n'évoque pas uniquement la présence régulière chez nous du Président du Conseil régional, ému effectivement lors de la tombée de métier d'une nouvelle tapisserie de la tenture Tolkien. Nous devons également rappeler les soutiens et les ambitions concrètement mis en œuvre pour telle ou telle entreprise ou tel ou tel pôle d'enseignement par la Région, en particulier à FELLETIN pour le rayonnement du lycée des métiers du bâtiment.

Un très récent rapport de la Cour des Comptes dresse un premier bilan des grandes Régions. Il relève, et c'est ce que les médias ont retenu, que les fusions aboutissent partout, dans un premier temps, à une hausse des dépenses de fonctionnement. Nous ne sommes pas étonnés, sachant que les fusions entraînent souvent des augmentations de frais de fonctionnement, en raison notamment, pour le cas des Régions, d'un alignement des régimes indemnitaires des agents titulaires.

Toutefois, n'oublions pas que les Régions ont reçu, dans le cadre de la loi NOTRe, de nouvelles compétences et qu'en définitive, elles en sont les grandes gagnantes. Reconnaissons aussi, parce que tout tempère le reste, que ces grandes Régions ont une puissance de frappe financière que n'avaient pas nos petites Régions. Qui aurait pu imaginer que la petite Région Limousin puisse consacrer 46 M€ au LMB ? A l'occasion d'un conseil communautaire que nous avions hier soir, une élue a rappelé que c'eût été sans doute la capacité qui aurait été celle de la Région en des dizaines d'années ! En effet, la Nouvelle-Aquitaine est riche d'un budget qui n'a rien à voir avec celui de la petite Région Limousin à laquelle nous étions très attachés, mais qui n'avait pas les mêmes moyens.

La Nouvelle-Aquitaine essaie de montrer la voie, notamment dans le domaine énergétique et écologique et l'engagement environnemental. C'est ainsi la feuille de route Néo Terra dédiée à la transition environnementale, vouée à mobiliser l'ensemble des acteurs publics et à engager des opérations à court et moyen terme. Des groupes de travail thématiques ont été constitués sur les questions de transports et de mobilités, de bâtiments et d'urbanisme, d'industrie, d'agriculture, de sylviculture, et j'en passe.

Je ne doute pas que notre département s'impliquera dans cette démarche. Le Conseil général de la Creuse a été pionnier. Il portait des objectifs identiques et les mêmes ambitions à son échelle, avec ce que nous avions dénommé « l'éco-département », à partir d'un travail qui avait été réalisé sur l'Agenda 21.

Dans le même esprit, et je ferme la boucle, je reviens à l'action de l'Etat qui a redécouvert que plus de 20 millions de Français vivent dans les territoires ruraux. Pour répondre au sentiment d'abandon ou de relégation de ce tiers de la population française, le Gouvernement vient d'élaborer un « Agenda rural ». En partant des expériences du terrain, ce qui ne peut être que salutaire, pas moins de 200 propositions ont vu le jour, avec un objectif prioritaire : améliorer la vie quotidienne des habitants en zone rurale. Ces propositions figurent dans le rapport « Ruralités : une ambition à partager », présenté voilà peu par la ministre Jacqueline Gourault non loin d'ici, dans l'Allier. Je ne doute pas là encore que le Conseil départemental s'inspirera de cette démarche autour de l'accès aux services essentiels : la revitalisation des territoires, l'agriculture, la transition écologique, la santé, l'éducation, etc.

L'élaboration de cet Agenda rural constitue une demande de l'Association des Maires ruraux de France et de l'Association nationale Nouvelles Ruralités. Y figurent des propositions concrètes sur l'élaboration d'un plan en faveur des petites centralités, les bourgs-centres, ainsi que d'un plan de revitalisation des commerces ruraux, thème sur lequel nous pouvons être tous d'accord. Des propositions concrètes concernent aussi l'amélioration de la gouvernance des intercommunalités, sachant que nous avons besoin de retrouver des liens entre communes et intercommunalités, l'accès à des services publics à moins de 30 minutes du domicile, la

nouvelle génération de contrats de ruralité, etc. Bref, l'Etat semble redécouvrir nos campagnes car « du jaune » avait fleuri sur les ronds-points ! Gageons que les mesures concrètes succèdent aux annonces, bien entendu !

Au sujet de Jacques Chirac, nous avons rendu, hier, en Conseil communautaire Creuse Grand Sud, un hommage au Président de la République défunt. Pour moi, Jacques Chirac est celui qui a refusé l'intervention militaire en Irak, laquelle aurait été hasardeuse, ou encore celui qui a lancé la Fondation qui porte encore son nom, très présente en Corrèze. On se souvient de son empathie particulière pour les personnes en situation de handicap. Je garde très précisément le souvenir du discours du 16 juillet 1995 : pour la première fois, un chef d'Etat français reconnaît – enfin ! – la responsabilité de la France, de Vichy particulièrement, dans la déportation des Juifs de France pendant la guerre, quand la France avait perdu son âme. D'aucuns avaient trop longtemps ergoté, disant que Vichy, ce n'était pas la France. Lui a eu ce courage de reconnaître la participation de la France conduisant au massacre de 76 000 Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, et c'est tout à son honneur.

Par ailleurs, Jacques Chirac a eu une carrière riche, avec des oscillations, des changements de ton, voire de politique. Le Chirac de 1986 n'était pas celui de la fracture sociale de 1995. Mais ce qui ressort surtout, quand on écoute les témoignages depuis hier, c'est son immense empathie pour les gens. C'est un homme qui aura vraiment épousé son époque. Pourrait-il aujourd'hui faire la même carrière ? Nul ne le sait, mais il nous aura au moins appris une chose : en politique, il faut aimer les gens, tout simplement.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, monsieur LEGER !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mes chers collègues, le groupe de la Majorité est évidemment peiné, un peu en deuil aujourd'hui avec l'annonce de la disparition de Jacques Chirac. Cet homme, qui a eu une carrière de 40 ans et « trusté » tous les mandats politiques possibles et imaginables en France, avait une certaine idée de la politique pour notre pays. Je ne retiendrai qu'une chose : il a toujours fait obstacle aux extrémismes et c'est à saluer. Dans des années compliquées, il a su dire non à des alliances qui auraient pu être naturelles et qui ne se sont pas faites. Je crois précisément que dans cette Assemblée, nous y sommes tous vigilants, afin de pouvoir continuer à vivre dans cette République, avec une certaine idée de la gestion en dehors des extrémismes. Si je dois retenir une chose de Jacques Chirac, c'est certainement cette position intangible à l'égard des extrémismes qui, outre le parcours plus sinueux que vous avez souligné, monsieur LEGER, est aussi à louer et à reconnaître. Vous comprendrez donc bien, mesdames, messieurs, madame la Présidente, que je ne m'embarquerai pas dans des discussions, voire des joutes politiciennes, en dénonçant certaines considérations de la part de l'opposition. Etant simplement aujourd'hui un peu en deuil, je n'entrerai pas dans un tel débat.

Pour faire suite aux propos de Mme la Présidente, nous percevons effectivement un changement de pied de la part de l'Etat. Je note d'ailleurs que le Président de la République avait prévu d'être à Rodez pour animer un grand « round » de trois heures sur les retraites, un

sacré sujet à venir pour le Gouvernement. A ce titre, il est vrai que vis-à-vis de nous également, nous notons un changement de ton, mais qui, pour l'instant, ne s'est pas vraiment manifesté en termes de retombées financières. Certes, comme vous l'avez dit, monsieur LEGER, les Gilets jaunes sont passés par là et il s'agit aujourd'hui d'essayer de renouer ce dialogue avec les territoires. En tout cas, c'est la perche qui nous est tendue et qu'il faut certainement saisir. Nous sommes, nous, pourvoyeurs d'idées justement pour alimenter ce débat et faire en sorte que l'Etat écoute – enfin ! – les spécificités, les disparités, les difficultés de chacun des territoires et, plus particulièrement, des territoires ruraux tels que la Creuse.

Pour l'instant, je me situe dans une phase d'observation. Je constate, en effet, et Mme la Présidente l'a dit, un certain nombre de déplacements de ministres en Creuse, un regard certainement différent de l'extérieur sur la Creuse et une vision aussi quelque peu différente. Je suis optimiste dans le sens où j'espère ainsi que la Creuse pourra demain être – enfin ! – reconnue et visible de Paris. Faisons en sorte d'être demain la tête de pont de ces territoires ruraux, via l'ADF ou tout autre biais, afin que nos territoires soient – enfin ! – considérés et que l'on puisse y vivre correctement.

Mesdames, messieurs, merci de votre écoute !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, vous aurez compris que l'opposition départementale s'associe à vous et à vous, tous les membres de la majorité départementale, pour rendre un hommage tout à fait appuyé au parcours qui a été celui de Jacques Chirac pendant ses 40 ans de vie politique. Il était en quelque sorte, à sa manière, un homme de synthèse entre la ville et la campagne car être à la fois maire de Paris et député du plateau de Millevaches revenait quand même à tenir les deux bouts d'une chaîne, ce qui, apparemment, n'était pas aisé. Toutefois, c'était aussi une autre époque, d'autres mœurs et donc une autre manière de faire de la politique. Je pense d'ailleurs que cette façon de pratiquer était nettement plus humaine, plus chaleureuse, plus simple et plus directe que notre société des tweets et des « clics » !

Cela étant dit, nous pouvons rendre hommage à Jacques Chirac sans travestir la réalité. J'entendais, ce matin, un ancien député de la Creuse, faire un rapprochement entre la décision de mise à deux fois deux voies de la RN 145 et l'action de Jacques Chirac. Non ! Cette décision a été prise au début des années 80 ; François Mitterrand était alors Président de la République et Pierre Mauroy Premier ministre. Par contre, il est une décision que l'on doit à Chirac, et à lui seul : la mise hors péage du tronçon Vierzon – Brive sur l'autoroute A20. Il est vrai que cela représente un avantage concurrentiel pour l'ensemble du Massif central, un avantage qui a d'ailleurs été remis en cause par Bercy voilà deux ans. Seules deux portions d'autoroute en France bénéficient de ce statut hors péage.

Autre sujet, je pensais qu'à l'ordre du jour de notre session plénière de ce jour, serait inscrit un dossier de candidature concernant l'offre sanitaire et l'accueil médical. En effet, nous avons eu droit à maints articles de presse ces dernières semaines sur ce sujet, avec, me semble-t-il, un appel à projets, voire un appel à candidatures lancé par l'ARS en direction des

communes, des intercommunalités mais également des Conseils départementaux, notamment à tous les employeurs potentiels de médecins salariés. Cela veut-il donc dire qu'en Creuse, il n'y aura pas de dépôt de candidatures ? J'avais cru comprendre qu'il était éventuellement question de s'inspirer de ce qui se passe en Corrèze ou en Saône-et-Loire, et ce pour fin septembre et nous y sommes.

J'ai bien pris connaissance d'une fiche action qui, page 61, évoque vaguement ce sujet, mais aucune délibération validant un acte de candidatures pour participer à ce dispositif lancé par l'ARS ne nous est aujourd'hui soumise. Certes, madame la Présidente, vous avez évoqué dans votre discours un centre médical pour le sud de la Creuse, mais quel sera l'employeur des médecins concernés ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais vous répondre et redire ce que j'évoquais dans mon discours.

En matière de santé, nous avons fait le choix d'être un partenaire de l'ARS dans le cadre du Contrat local de santé, mais aussi d'accompagner un opérateur, en l'occurrence la Mutualité Française Limousine, laquelle est chargée de déposer les candidatures à cet appel à projets. Ce choix a été mûrement réfléchi et discuté. Mme QUERIAUD venant de la Corrèze, où un centre de santé à l'échelle départementale, porté par le Conseil départemental, a été mis en place, nous a alertés sur la fragilité de cet engagement, en tout cas pour le Conseil départemental. En fait, ce que je craignais le plus aboutit à une concurrence entre les territoires et le fait d'installer des médecins salariés peut, dans le cadre des grilles de la fonction publique, voler en éclat. Certes, nous pouvons avoir demain des médecins salariés, mais je ne suis pas sûre que nous soyons en capacité de les rémunérer à hauteur de 10 000 € par mois, voire peut-être plus. La Mutualité a une portée à l'échelle de l'ex-Région Limousin, mais aussi à l'échelle nationale. C'est également un acteur qui travaille sur la communication et donc sur l'engagement qui pourrait être le nôtre d'accueillir des professionnels de santé, en particulier des médecins.

Quand j'ai parlé d'un centre médical sur le sud du Département, c'est bien l'objectif sur lequel nous nous sommes entendus. J'avais été sollicitée par les médecins de la Maison de santé pluriprofessionnelle de BOURGANEUF et M. LEGER était avec moi lors de deux rencontres souhaitées par le Sous-préfet d'AUBUSSON et les acteurs locaux du secteur, mais la question se pose aussi sur le secteur est d'AUZANCES.

C'est la Mutualité Française Limousine qui répond à cet appel à projets dans le cadre des orientations que nous souhaitons mettre en place dans les semaines à venir. Voilà aussi pourquoi j'ai dit que nous ferons appel à tous les élus de la deuxième commission pour écrire ensemble, non pas ce que l'on peut appeler un plan de santé du Conseil départemental parce que c'est l'ARS qui est à l'origine de cet appel à projets, mais l'idée est bien d'avoir plusieurs actions et pas seulement de se contenter de quelques médecins salariés dans le Département à des coûts peut-être prohibitifs.

M. LOZACH. – J'intervenais, non pas sur le fond du dossier, ne s'agissant pas de dire si l'on est pour ou contre des médecins salariés sur le Département, mais sur la démarche, c'est-à-dire sur la forme.

Mme LA PRESIDENTE. – Je m'exprime sur le fond de la démarche, en vous donnant les éléments qui nous ont conduits à penser qu'il était plus intéressant pour le territoire que ce soit la Mutualité Française Limousine qui réponde à cet appel à projets portant sur un Centre départemental de santé, avec des médecins salariés sur le sud du Département.

M. LOZACH. – Nous aurions tout de même pu en délibérer, en donnant en quelque sorte mandat à la Mutualité Française Limousine pour piloter ce dossier qui, apparemment, nous concerne directement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'en avons pas besoin puisque c'est, non pas nous qui répondons à cet appel à projets, mais, je le redis, la Mutualité Française Limousine. Il n'en demeure pas moins que la suite est à venir et à écrire ! Si vous souhaitez, avec vos collègues, comme je le disais, faire part de propositions innovantes et dignes d'intérêt, nous vous écouterons, bien sûr, avec la plus grande attention.

M. LOZACH. – Mais cette candidature doit être déposée avant la fin du mois de septembre !

Mme LA PRESIDENTE. – La Mutualité Française Limousine dépose précisément aujourd'hui même un dossier de candidature qui sera examiné par l'ARS, laquelle y répondra favorablement ou pas, pour la mise en place d'un Centre de santé départemental dont le modèle est, me semble-t-il, trois médecins salariés dans le sud du Département, et ce probablement à AUBUSSON.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Le fait que ce soit la Mutualité qui porte à notre place ce projet, pourquoi pas ? Seulement, et telle est l'impression que cela donne à travers les questions que vient de poser notre collègue, il est largement question de la santé qui, bien évidemment, correspond à la première préoccupation de nos administrés, mais au bout du bout, nous n'allons pas jusqu'à l'investissement, jusqu'aux actions concrètes.

On parle beaucoup de la santé, en effet, parce qu'il faut bien en parler et remplir l'espace médiatique à ce sujet, mais nous laissons porter les projets par les autres et le Conseil départemental signe des contrats locaux de santé, du reste très utiles et je voterai pour. Toutefois, au final, que faisons-nous, nous, concrètement dans cette affaire ? Eh bien, finalement, peu de choses ! Telle est l'impression que nous avons parfois et pas seulement dans le domaine de la santé. Oui, bien sûr, ce sont des mots et des déclarations prononcés, des

préoccupations exprimées que je juge sincères – tel n'est pas le souci –, mais y donnons-nous suite après concrètement ? N'oublions pas que nos concitoyens nous jugent, non pas sur ce que l'on dit, mais sur ce que l'on fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, mais je vous rétorquerai que vous auriez pu le faire puisque vous êtes Président d'une intercommunalité. Une intercommunalité du Département répond à cet appel à projets, précisément avec la Mutualité Française Limousine. Sur un petit territoire également, deux communes se sont alliées pour y répondre, non pas avec la Mutualité Française Limousine, mais avec une association dénommée La Fabrique des Centres de santé, qui accompagne ces projets. Nous sommes en lien avec tout cela.

Nous avons, je le répète – et tel est notre rôle – une vision départementale de ce qui se met en place. J'en avais échangé voilà quelque temps avec M. le maire de LA SOUTERRAINE qui nous disait que pour lui, la question ne se posait pas sur sa commune puisque, avec le projet de MSP, des professionnels de santé se sont déjà montré favorables à leur installation sur ce territoire. Sur GUERET, la question est en cours puisque l'agglo a déjà réalisé un important travail depuis plusieurs années. Mme MARTIN et M. BAYOL ont porté ce projet de MSP à SAINT-VAURY. Un centre dentaire mutualiste à GUERET dispose d'espaces vacants et la Mutualité nous dit être engagée avec des médecins de la ville pour les accompagner dans cet ensemble immobilier, afin d'améliorer l'offre d'accès aux soins.

Encore une fois, monsieur LEGER, dire qu'il faut faire ou faire à la place de ceux qui le font mieux que nous, ce serait, en effet, mal communiquer et probablement moins bien agir que ceux qui s'en préoccupent depuis longtemps.

Notre choix n'est pas de nous mettre en avant, de tout faire et tout porter quand des enjeux se présentent, voire peut-être aussi des risques, mais de veiller à une cohérence de l'organisation à l'échelle départementale. En revanche, là où il ne se passera vraiment rien, lorsque les territoires, en général les EPCI qui ont pris cette compétence, solliciteront le Conseil départemental parce qu'aucun autre acteur ne peut mettre en place ces conditions égales d'accès aux soins, nous serons présents. Je vous le disais précédemment et vous le savez bien. J'ai été présente personnellement lors de ces deux rencontres à AUBUSSON.

Conclusion de ces deux rencontres, c'était encore un projet de MSP. A voir ! Vous y êtes favorable, mais dans quelles conditions ? L'intercommunalité pourra-t-elle soutenir ce projet ? Une vraie question ! Si, en définitive, ce n'est pas une MSP, mais un centre de santé qui sera ouvert par la Mutualité à AUBUSSON, je pense que vous allez vous en réjouir. C'est l'action dans sa concrétisation qui compte plutôt que de passer notre temps à palabrer sur qui doit faire quoi. Moi, je fais confiance avant tout aux acteurs qui ont les compétences.

Nous saurons prochainement si l'ARS valide ce projet sur le sud du Département puisque ce sera évidemment en lien avec l'intercommunalité et la commune d'AUBUSSON.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Je comprends les interrogations de votre part, monsieur LEGER, mais il faut quand même rappeler que l'Etat, via l'ARS qui a la compétence médicale au niveau des territoires, nous a « refilé » ladite compétence. Les EPCI doivent donc faire face à la grogne des citoyens et, de surcroît, équiper et structurer nos territoires pour pouvoir répondre à une carence qui est du fait de l'Etat. Cela ne date pas d'aujourd'hui et nous le dénonçons depuis des années. Il n'empêche que c'est nous, élus sur le territoire, qui sommes apostrophés et il nous faut donc réagir.

Il faut être très vigilant parce que les MSP sont un peu à la mode aujourd'hui, mais une fois créées, encore faut-il que des professionnels s'y intéressent. A cet égard, oui, ce sont des interrogations, comme l'a dit Mme la Présidente.

Nous ne pouvons pas non plus, sur un territoire comme le nôtre, sur un statut identique, avoir des rémunérations qui soient complètement délirantes, voire inégalitaires vis-à-vis d'autres professionnels, et la difficulté est là également. Il ne s'agit pas de dérouler le tapis rouge à certains pendant que d'autres – je pense en particulier à la PMI – ont des difficultés à faire face à une demande importante, avec des rémunérations qui ne sont pas du même ordre.

Oui, la question s'est posée et la Présidente a dit que nous y avions longuement réfléchi parce qu'il est aussi de notre devoir en termes de responsabilité de ne pas engager la collectivité dans un puits sans fond, en devenant – et c'est là une difficulté – employeur de médecins salariés.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est bien ce que nous avons mesuré.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Vous avez abordé, madame la Présidente, dans vos propos liminaires, la question de l'eau en cet été et vous avez parlé d'une réorganisation de cette gestion de l'eau sur le plan départemental.

Vous savez que je souscris à ce que vous avez dit puisque, déjà en octobre 2017, j'avais proposé la création d'un syndicat départemental public de l'eau. La presse avait d'ailleurs salué le consensus autour de cette idée au sein de cette Assemblée.

Nous sommes en 2019 et il est vrai que nous avons avancé sur le schéma. C'est déjà une bonne chose, mais nous n'avons pas trop avancé sur cette notion-là. Je crois que cela devient urgent, d'où cette motion déposée.

Je voulais apporter un nouvel éclairage auquel il faudrait peut-être réfléchir puisque créer un syndicat, c'est long et, administrativement, c'est dense. Je me suis demandé s'il n'existait pas déjà une structure sur le Département, tel le SDER à une époque, le Syndicat départemental d'Equipement rural, qui était alors présidé par notre collègue Guy MOUTAUD.

Je vous avais parlé de l'exemple des Landes, avec ce syndicat qui, depuis 20 ans, fonctionne très bien. Pour m'y être intéressé plus avant, je me suis rendu compte que c'était un syndicat à plusieurs compétences, la première étant la gestion de l'eau et de l'assainissement, la deuxième les énergies et la troisième le développement de la fibre sur le plan départemental.

Nous avons aujourd'hui, sur le département de la Creuse, un syndicat qui s'appelle le SDEC, le Syndicat départemental des Energies de la Creuse, qui a fait ses preuves et qui, de l'avis unanime, fonctionne plutôt bien. Je me suis donc demandé si, en définitive, nous ne pouvions pas nous appuyer sur ce syndicat pour, justement, imaginer le fonctionnement du futur service départemental de l'eau. Il fonctionne un peu à l'image de celui existant dans les Landes au niveau de l'eau et de l'assainissement par collèges territoriaux, c'est-à-dire regroupant les communes, les syndicats d'eau ou les intercommunalités qui gèrent l'eau, avec des comités territoriaux géographiquement identifiés.

Je me suis posé cette question parce que cela pourrait peut-être nous permettre d'aller plus vite dans la démarche. Je me suis d'ailleurs permis de l'évoquer avec le Président MAVIGNER qui n'est pas fermé à la réflexion et à la discussion.

Je voulais vous soumettre cette réflexion car ce qui importe aux Creusois, c'est indéniablement d'avoir de l'eau au robinet de bonne qualité et à un prix raisonnable ; qui plus est, ce serait un prix unique sur le Département. Par ailleurs, nous avons tout ce dont nous avons besoin d'apporter à notre réseau au titre des interconnexions, du traitement, y compris du réseau lui-même qui a été quelque peu oublié par-ci, par-là.

Les syndicats ou les mairies qui ont géré l'eau jusqu'à présent, et ce depuis 50 ans, ont fait, en règle générale, du très bon travail. Il ne faut donc pas non plus jeter l'opprobre sur ce qui a été fait. Seulement, il nous faut avancer et ce dont je vous parle peut être aussi un nouvel éclairage dans la réflexion.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD. – C'est bien d'aborder ce sujet parce que je crois qu'avec l'année que nous avons vécue, en l'occurrence cet été qui s'est cumulé avec les épisodes difficiles des années précédentes, nous sommes vraiment dans le Département – mais la Creuse n'est pas le seul département concerné et ce n'est pas pour autant que nous sommes rassurés – dans une situation qui va devenir critique au fil du temps, vu les prévisions des climatologues par rapport aux effets du réchauffement climatique.

Nous sommes très certainement amenés à connaître dans les années à venir malheureusement le même épisode que celui que nous avons vécu cette année.

Plusieurs points sont à évoquer.

Tout d'abord, c'était ce point de blocage sur l'étude du schéma départemental qui était demandé par l'Agence de l'Eau. J'y reviens et j'en suis désolé mais c'est quand même la

réalité. N'oublions pas la façon dont l'organisation des politiques de l'eau est structurée en France ! En tant que premier financeur, nous ne pouvons pas travailler en opposition avec l'Agence de l'Eau.

Je prends l'exemple du bassin de GOUZON. Le SIAEP de GOUZON avait déposé en 2012-2013 un projet de 4,5 M€ concernant une interconnexion avec l'Allier. L'Agence de l'eau a refusé de s'y engager tant qu'il n'y avait pas de schéma départemental. Plus exactement, il y en avait un, mais il n'allait pas assez loin dans la phase scénarios et plan d'action. L'Agence de l'eau avait donc bloqué ce projet.

Ce schéma, lancé début 2018, courrait normalement sur deux ans, mais la première phase, celle du diagnostic et de l'état des lieux, sur les quatre prévues a duré deux ou trois mois de plus. Cette phase d'étude d'un montant de 346 000 € est toutefois indispensable et nécessaire pour avoir une vision très précise de la façon dont la politique de l'eau est organisée sur le Département. C'est ainsi que le délai a été différé. Je rappelle aussi que l'Agence nous finance à hauteur de 80 % ce schéma qui, de toute façon, était nécessaire.

Sans revenir sur tous les détails, je tiens à dire que, la plupart du temps, l'eau est bien gérée. Les communes qui s'en sont chargées – et la mienne en fait certainement partie – se sont impliquées dans ce domaine. Des choses ont été faites, mais, et là est l'écueil, il y a vraiment des niveaux qui ne sont pas du tout les mêmes à l'échelle du Département. En tout cas, ce qui ressort, c'est un point important de fragilité et de faiblesse en termes d'organisation, à savoir que nous disposons de 88 unités de gestion pour moins de 80 000 abonnés. Nous mesurons donc déjà la difficulté de pouvoir organiser les choses et construire des équipements structurants à l'échelle du Département, avec une vision départementale permettant de sécuriser l'eau potable sur l'ensemble du territoire.

J'avoue que cette idée visant à envisager une structure départementale pour asseoir cette vision départementale et porter ces projets de façon conjointe me convient bien.

Plusieurs façons de faire se présentent et plusieurs modèles s'offrent à nous. Nous avons déjà échangé longuement depuis plusieurs mois avec l'ARS et l'Agence de l'Eau. A plusieurs reprises, nous avons rencontré le Directeur général de l'Agence de l'Eau, M. Gutton, parce qu'il faut qu'il soit dans la boucle, si je puis dire. Nous en avons aussi beaucoup discuté avec les services de l'Etat et des choses vont encore avancer. Très prochainement, nous allons rencontrer l'Allier qui fonctionne sur le principe d'une structure départementale et la Vienne qui fonctionne sur un modèle différent.

Je suis convaincu que ce concept de structure départementale fera consensus, en tout cas dans cette Assemblée, mais il nous faut aussi être convaincants et avoir des discussions avec l'AMAC pour qu'elle parvienne à délivrer des messages en cohérence auprès des maires. Cela ne se fera pas forcément de façon très facile, mais il faut s'engager en ce sens.

Il faut savoir que le schéma, de façon très précise, mais je n'entrerai pas ce matin dans les détails sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, déclinera des scénarii et un plan d'actions sur 15-20 ans, avec des actions permettant d'assurer cette sécurisation par le biais d'interconnexions et de nouvelles prises d'eau sur des rivières, voire des ouvrages.

En tout cas, nous savons que ce seront des montants de l'ordre de 70 M€ à 80 M€.

Nous avons bien conscience qu'il va falloir organiser les choses et définir ce qui est urgent et important, ce qui est urgent et peut-être moins important et ce qui est important et peut-être moins urgent. Ce travail sera aussi à réaliser.

Il faut également savoir – et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes très insistants auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui couvre l'essentiel du Département – que dans le cadre de son 11e programme qui vient de démarrer et qui est prévu pour une durée de 6 ans, sur la première tranche 2018-2021, l'Agence de l'Eau consacrera 15 M€ par an pour l'eau potable, et ce sur 36 départements. Ce n'est donc considérable. En fait, elle ne priorise pas l'eau potable par rapport à d'autres concepts.

M. Gutton a bien pris conscience de ce problème. Il s'est engagé auprès de ses administrateurs à faire en sorte de changer de calibre au-delà de 2021 parce que, excusez-moi, mais consacrer par an 15 M€ sur 36 départements revient à nous attribuer 300 000 € à 500 000 €. Ce sont donc des considérations qu'il va peut-être falloir imaginer différemment.

Après, moi, je ne suis fermé à aucune proposition. Il est toutefois certain, et j'en suis complètement convaincu, qu'il faut aller vers ce concept départemental – agence, syndicat, peu importe ! –, en s'appuyant sur les syndicats existants et les élus qui connaissent bien leurs réseaux d'eau et qui ont fait du bon travail.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de cette proposition et de ces échanges !

Si personne ne demande plus la parole, je vous propose d'aborder l'examen des rapports et, en premier lieu, ceux de la troisième commission puisque notre Vice-président Laurent DAULNY doit quitter notre assemblée vers 10 heures 30. Il est appelé à participer à un événement que l'on peut vraiment qualifier d'important dans le Département : l'inauguration, ce matin, du premier *Green Data center* en Nouvelle-Aquitaine. Il est accueilli en Creuse, sur le SMIPAC à SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE, et porté par une filiale de l'entreprise Picoty, entreprise bien connue dans le Département et, au-delà, par la Banque des territoires. Le data center de SostraData sera par ailleurs le premier certifié « TIER IV » de sa conception à sa réalisation

Il est important, voire essentiel de pouvoir demain, je l'espère – ce sont les discussions que nous avions engagées dans le processus de présentation du projet de l'entreprise – confier nos données, je dirais en « circuit court » plutôt qu'à l'autre bout du monde ; autant de questions qui nous interpellent même depuis le département de la Creuse !

Je vais vous proposer la diffusion d'une vidéo d'annonce du premier salon Numérique en Commun qui aura lieu les 3 et 4 octobre prochains en Creuse, à LAVAVEIX-LES-MINES. Vous le savez, je l'ai toujours dit et réaffirmé dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, le déploiement du très haut débit est une chose et il nous faut veiller très rapidement à imaginer les usages de demain, pour que ce réseau fibre soit du plus grand intérêt dans le Département.

Tel est l'un des objets de ce salon NEC Rural 23, accompagné par différents partenaires dont l'Etat.

(Il est procédé à la projection de ladite vidéo.)

Vous avez tous reçu le lien sur vos boîtes mail pour vous inscrire à ce salon et je vous y engage vraiment. Nous avons, nous, Conseillers départementaux, à donner l'exemple dans les EPCI où les questions sont récurrentes autour de ces usages. Nous sommes d'ailleurs accompagnés par un partenaire important dans le Département : le Réseau TELA. J'espère que ce sera un vrai succès parce que, encore une fois, l'enjeu est vraiment d'importance dans le Département.

Aux côtés de la DISC, sera également présente à ce salon la Direction Insertion pour tout ce qui concerne la réduction, le gommage des freins à l'activité, à la formation et à l'emploi. Nous mesurons aujourd'hui combien ces démarches sont conditionnées aux usages du numérique. Nous avons d'ailleurs été l'un des départements candidats et lauréats de l'appel à projets de l'Etat sur la mise en place des Pass numériques, s'agissant d'accompagner les publics les plus éloignés du numérique afin de ne pas les laisser sur le bord du chemin dans toutes ces démarches.

Une nouvelle fois, participez à ce salon et faites savoir autour de vous l'importance de ces enjeux !

L'ordre du jour appelle donc l'examen des rapports dont la troisième commission « Attractivité du Territoire » a eu à connaître, en commençant par ceux relevant du champ de compétence de Laurent DAULNY en tant que Vice-président.

CANDIDATURE POUR L'ACCUEIL DE DELEGATIONS DANS LE CADRE DE LA PREPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

RAPPORT N°CD2019-09/3/13

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Cette organisation suscite un engouement auprès des territoires.

Le Conseil départemental soutient activement la candidature de la ville de GUERET en vu de la labellisation « Terres de Jeux ». Ce projet, intégré au Plan Particulier pour la Creuse, a été initié par l'association Creuse Oxygène en septembre 2017.

Un comité de pilotage, constitué en février dernier, associe tous les partenaires concernés qui vous sont rappelés dans le rapport.

Pour la répartition des rôles, la ville de GUERET et la communauté d'agglomération du Grand Guéret portent principalement leur effort sur la rénovation et l'aménagement d'infrastructures : l'IRFJS qui sera, quoi qu'il en soit – retenu ou pas – réalisé et c'est le point positif de cette affaire et une piste de VTT répondant aux exigences techniques de la discipline

olympique, à laquelle nous contribuerons aussi. C'est ce qui avait été décidé lors des nombreuses réunions qui ont lieu avec tous les partenaires à GUERET. Nous avions donc projeté d'y contribuer à hauteur de 10 %.

Le Département, au travers de ses services et de l'expertise de Creuse Tourisme, se chargera des volets communication et promotion, comme l'a indiqué Mme la Présidente dans son discours, en y affectant les moyens humains et financiers nécessaires.

L'association Creuse Oxygène, le Comité départemental Olympique et les autres partenaires techniques sont mobilisés pour mener toutes les actions d'animation sur le territoire et de lobbying au plan tant national qu'international.

L'Etat assurera un rôle de coordination avec l'échelon central et organisera la mobilisation des fonds d'accompagnement fléchés par le PPC.

Le Département entend s'engager pleinement dans ce projet et propose de développer la promotion du territoire axée sur les sports de nature et d'assurer la communication nécessaire à la visibilité de la candidature creusoise. A ce titre et sous réserve de l'obtention du label « Centre de Préparation », il accompagnerait financièrement la création au sein de l'association Creuse Tourisme d'un poste d'animateur de communauté en ligne, soit un *community manager*. Il est également proposé d'accompagner financièrement la création d'un poste d'ambassadeur au sein de l'association Creuse Oxygène. Celui-ci sera chargé de faire le lien avec les différentes fédérations nationales pour susciter la venue de délégations en Creuse.

En outre, afin de conforter l'image de dynamisme de la Creuse s'agissant de la filière « vélo » et de profiter de l'engouement autour du mouvement olympique durant les années 2020 à 2024, il est proposé que le Département coordonne et accompagne l'organisation d'une année du vélo en Creuse, laquelle pourrait se tenir en 2022. Cette action est inscrite dans le Plan Particulier pour la Creuse. Bien entendu, nous pensons – pourquoi pas ? – à une étape d'arrivée ou de départ du Tour de France qui s'organise évidemment largement en amont. Il restera ensuite à en définir les modalités et le lieu, sachant que la commune d'EVAUX-LES-BAINS s'est d'ores et déjà inscrite dans cette démarche, ainsi que d'en analyser financièrement les possibilités. La dernière fois que le Tour de France a fait une étape à GUERET, ce fut un véritable succès, d'autant que c'est un événement international, avec des retombées économiques et médiatiques dont la Creuse se réjouirait de profiter !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Vous aurez compris quels sont les propositions et les engagements auxquels répond le Conseil départemental, auprès tant de structures et d'associations que de la ville de GUERET et de l'agglomération du Grand Guéret.

Je mets aux voix les propositions visant :

- à mettre en œuvre, dans le cadre du dossier de candidature piloté par la ville de GUERET, la stratégie départementale en faveur des sports de nature en vue de l'obtention des labels « Terres de jeux 2024 » et « Centre de Préparation » dans la discipline VTT ;

- à mettre le Département en mesure, sous réserve de l'obtention du label « Centre de Préparation », d'engager les actions mentionnées au paragraphe « C – Place du Département » figurant dans le rapport ;
- à donner un accord de principe à la participation du Département aux réflexions relatives à la création d'une structure collective de portage de la candidature « Guéret, terre de jeux » ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre de ces décisions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

COMPETENCE SPORTS DE NATURE

RAPPORT N°CD2019-09/3/14

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Par délibération en date du 14 décembre 2018, nous avions décidé de créer la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature, la CDESI, qui l'a déjà été dans de nombreux départements.

Sa composition de 36 membres est répartie, conformément à la loi, en 3 collèges : le collège 1 comprendrait des représentants du mouvement sportif, soit 12 membres ; le collège 2 comprendrait des représentants des usagers et acteurs de l'espace naturel, soit 12 membres ; le collège 3 comprendrait des représentants des territoires et des institutions, soit 12 membres. Chaque membre, sous réserve d'accord, devra désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Lors de sa première réunion, laquelle devrait se tenir d'ici à la fin de l'année 2019, la CDESI Creuse déterminera les modalités de son fonctionnement et l'étendue de ses missions par l'adoption de son règlement intérieur. Il sera également proposé à cette occasion de mettre en place des commissions thématiques.

Il s'agit donc d'approuver la composition de la CDESI, de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentant le Conseil départemental au sein de cette commission et de donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre de ce dossier.

Je précise qu'une question a été soulevée en commission, concernant les intercommunalités dont le nombre de 7 devrait changer au 1er janvier prochain. Etant donné que rien ne fige le nombre de membres, celui-ci pourra donc être alors modifié lorsque les deux nouvelles communautés de communes auront été créées.

Enfin, en guise de précision, un chef de projet Sports et Nature a été recruté au sein du Département, ce qui est une information importante à vous communiquer.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport suscite-t-il des questions ou des remarques de votre part ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je suggèrerais à trois Conseillers départementaux de faire acte de candidature pour nous représenter au titre du collège 3.

Avez-vous déjà des propositions, monsieur DAULNY ?

M. DAULNY, **Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur**. – Il s'agirait de désigner, en qualité de membres titulaires, moi-même, Mme Marie-Christine BUNLON et M. Jean-Baptiste DUMONTANT et, en tant que membres suppléants, M. Thierry GAILLARD, Mme Catherine DEFEMME et Mme Isabelle PENICAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien.

Je mets aux voix les propositions dont Laurent DAULNY vous a fait part, assorties de la désignation des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants énoncés à l'instant. *(Adoptées à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT 2020 DES EPLE : DGF, SUBVENTION SPECIFIQUE EPS, PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS ET CODIFICATIONS RCBC

RAPPORT N°CD2019-09/3/15

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Vous épargnant une lecture de ce rapport, je précise les propositions de Mme la Présidente au titre de l'exercice 2020, visant :

- à fixer à 1 466 381 € le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et à adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 du rapport ;
- à fixer à 44 400 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements et à donner délégation à la Commission permanente pour leur affectation ;
- à reconduire le principe d'une enveloppe de crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Education physique et sportive dans leur cadre d'emploi, à en fixer le montant à 44 010 € et à adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 du rapport ;
- à reconduire la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou affectés alloués aux EPLE ;
- à adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés pour nécessité absolue de service, tels que présentés au point 4 du rapport.

Tel est, ainsi présenté, le fonctionnement 2020 des EPLE qui ne fait pas l'objet de changements par rapport à l'année précédente. Bien entendu, sont pris en compte les effectifs de chaque collège et les charges de chauffage liées à la période hivernale, que chaque collège peut subir, d'où cette augmentation de 3,4 % de la part « viabilisation » par collège.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Je tiens à réitérer une remarque que je pense avoir déjà formulée l'année dernière.

Les effectifs pris en compte sont ceux en date du 16 juillet 2019, transmis par la DSDEN. Or l'écart est significatif pour certains établissements parce qu'à cette date, les listes des enfants inscrits dans les établissements scolaires ne sont absolument pas définitives.

Un constat de rentrée est effectué par les services du rectorat. Ce constat de rentrée est une photographie des effectifs dans les établissements scolaires qui a systématiquement lieu la deuxième semaine de la rentrée, le 11 septembre.

Il va m'être dit que c'est trop tard pour les calculs de subventions. N'empêche que l'impact est considérable. Si je prends ne serait-ce que l'exemple du collège d'AUBUSSON, au sein de la Cité scolaire, le différentiel est de 20 et génère, concernant notamment les élèves de SEGPA, un manque à gagner important puisqu'il y a non seulement le forfait de 75 €, mais celui-ci est augmenté de 50 € pour les élèves de SEGPA.

J'attire vraiment, pour la deuxième fois, votre attention sur le fait que ce calcul théorique sur la base d'effectifs est relativement erroné, compte tenu de la date de prise en compte des effectifs.

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Je vous rejoins complètement et il faudrait discuter de cette problématique avec le DASEN. Nous pouvons en parler lors des dialogues de gestion, sachant que nous n'avons pas, en effet, les effectifs à la date où il nous les faudrait.

Le second problème qui s'est posé cette année, outre la question de la DGF, a concerné la remise des dictionnaires et des calculatrices dans les collèges. Malheureusement, nous n'en avions pas suffisamment du fait précisément des effectifs, avec des différences assez conséquentes.

Au-delà de ce fait, il nous faudra, avec le rectorat ou au moins le DASEN, revoir notre copie à ce titre parce que cela pose problème, en effet, pour les chefs d'établissements.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – C'est effectivement un problème surtout si les différences sont telles.

L'exemple que vous avez donné est parlant. Il faudrait en parler au moment des dialogues de gestion, quitte à procéder, dans le cadre de la DM, à un ajustement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous notons cette proposition visant à évoquer le sujet dans le cadre des dialogues de gestion et éventuellement à allouer des crédits en décembre prochain.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions dont M. DAULNY vous a fait part, avec les montants mentionnés au regard des éléments de rentrée qui nous ont été transmis. *(Adoptées à l'unanimité.)*

TARIFS 2020 DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DANS LES COLLEGES ACCUEIL AU RESTAURANT SCOLAIRE DES ELEVES DU 1er DEGRE OU FOURNITURE DE REPAS

RAPPORT N°CD2019-09/3/16

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et particulièrement son article 82, le Département assure « l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance » dans les collèges publics.

A ce titre, il lui appartient de fixer les tarifs de restauration et d'hébergement scolaire des collèges, en respectant l'obligation que le prix facturé n'excède pas le coût de revient de ce service, toutes charges confondues.

Il convient de rappeler que l'harmonisation des tarifs est effective depuis 2015. Reconduite de 2015 à 2018, la tarification départementale a été augmentée en 2019 pour tenir compte de l'évolution du coût des denrées et permettre également aux établissements de développer l'approvisionnement en circuits courts de proximité.

Au regard des analyses des comptes financiers 2018 et pour poursuivre la politique engagée, il vous est proposé d'augmenter la tarification départementale 2020 en appliquant la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation 2018 qui s'élève à 1,4 %. Les tarifs proposés figurent dans le tableau annexé au rapport.

Par ailleurs, au titre de l'accueil en restauration scolaire ou de la fourniture de repas aux élèves du 1er degré, l'Assemblée départementale a, lors de sa séance du 28 septembre 2018, adopté le projet de convention à intervenir entre l'EPLE, la collectivité et le Conseil départemental. Sur les 17 communes faisant appel au service restauration d'un collège, 16 ont signé ce type de convention. Dans le cadre de leur renouvellement, dans un souci de simplification, l'article 3 relatif à la mise à disposition de personnels est complété et le projet de convention est donc modifié.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Juste un point ! Avec cette augmentation de 1,4 % de la tarification départementale, le coût du repas passe, pour les élèves demi-pensionnaires, de 2,90 € à 2,94 €, ce qui représente 7,20 € par an !

Mme LA PRESIDENTE. – Le tarif du repas est largement inférieur – et de loin ! – comme dans toutes les collectivités, sans même intégrer le coût « agents », au coût réel de fourniture de ces repas. Sur ce tarif brut, le Département prend à sa charge plus de 50 % de la prestation.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à adopter lesdites dispositions tarifaires ;
- à approuver le projet de convention modifiée relative à l'accueil des écoliers au restaurant scolaire ou à la fourniture de repas aux élèves du 1er degré et à m'autoriser à signer cette convention ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE, et pour l'examen de tout projet d'avenant éventuel. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

ALLOCATIONS CANTINE POUR LES ELEVES DU PRIMAIRE MODIFICATION DU REGLEMENT

RAPPORT N°CD2019-09/3/17

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Pour favoriser la fréquentation des cantines des écoles du Département et venir en aide aux familles les plus défavorisées, le Conseil Départemental a instauré un « fonds cantine ».

Cette aide a pris la forme d'une allocation forfaitaire d'un montant de 64 € ou 40 €, attribuée sous conditions de ressources. Elle est versée aux gestionnaires des cantines et vient en déduction des frais de demi-pension des élèves du CP au CM 2.

A partir de la rentrée 2019-2020, la loi Blanquer, promulguée le 28 juillet 2019, rend l'âge de l'instruction obligatoire à partir de 3 ans. Il convient donc d'étendre le dispositif actuel pour répondre à ce critère de scolarisation.

A titre indicatif, sur la base des dossiers éligibles 2018-2019, la modification du dispositif aurait concerné 164 élèves de maternelle pour un montant de 7 424 €. L'enveloppe globale consacrée à cette aide se serait ainsi élevée à 41 458 €, au lieu de 34 034 €.

Les montants de cette allocation n'ayant pas été augmentés depuis 2004, ils pourraient être réévalués et portés, selon la tranche de quotient familial, de 40 € à 50 € par an et de 64 € à 70 € par an.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce nouveau format suscite-t-il des réactions ?...

Tout le monde semble être d'accord sur ces propositions visant à ouvrir le dispositif « Allocation cantine » aux élèves de maternelle, à réévaluer les montants de l'allocation sur la base énoncée et à adopter la fiche du règlement d'aide intégrant les modifications énoncées, annexée au rapport. *(Adoptées à l'unanimité.)*

COLLEGE DE SAINT-VAURY
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE DEROGATOIRE

RAPPORT N°CD2019-09/3/18

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – La Principale du collège Louis Durand de SAINT-VAURY propose à la collectivité de renouveler l'attribution d'un logement de fonction vacant de type F1 à un cadre de santé au Centre Hospitalier Spécialisé La Valette de SAINT-VAURY, moyennant une redevance mensuelle de 108,71 €, hors charges locatives.

Ce logement serait attribué sous la forme d'une COP, une convention d'occupation précaire, pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Il convient de préciser que le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logement dans les EPLE, adopté le 30 juin 2014, ne prévoit pas la possibilité d'attribuer des COP à des personnels non membres de la communauté éducative du collège concerné ou non agents de la collectivité.

Au regard de ces dispositions, la personne en question n'est donc pas éligible à l'octroi d'un logement de fonction au collège Louis DURAND. Néanmoins, dans la mesure où les produits issus des COP ont vocation à participer au financement de l'entretien courant des logements à la charge du collège, cette convention peut être attribuée à titre dérogatoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous avons déjà eu à traiter d'un tel sujet.

Je mets aux voix la proposition visant à d'attribuer à titre dérogatoire ladite concession de logement, étant précisé qu'à l'exception des conditions d'éligibilité, le titulaire de celle-ci reste soumis aux dispositions prévues dans le règlement départemental relatif aux concessions de logement dans les EPLE adopté par l'Assemblée le 30 juin 2014, et à m'autoriser à signer la convention d'occupation précaire annexée au rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur DAULNY, de la présentation de ces rapports.

Nous reprenons l'ordre de l'examen des rapports relevant de cette troisième commission.

ASSOCIATION CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE JEAN LURÇAT / SCENE NATIONALE : MISE A DISPOSITION D'ESPACES

RAPPORT N°CD2019-09/3/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – L'Association Centre culturel et artistique Jean Lurçat est le support de la Scène nationale d'AUBUSSON. Elle assure ses missions dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui court sur les années 2018 à 2021 et dont le Département a été cosignataire aux côtés de l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la communauté de communes Creuse Grand Sud et la commune d'AUBUSSON.

Le CCAJL occupe à Aubusson un bâtiment construit en 1981, propriété du Département.

Le soutien départemental à son égard est double. Il repose, d'une part, sur un accompagnement financier au projet artistique de l'association, soit 125 000 €/an, et, d'autre part, sur la mise à disposition de cette dernière d'une partie du bâtiment et des équipements nécessaires à la pratique des arts du spectacle, pour un montant de 90 000 €/an.

Cette mise à disposition était jusqu'à présent consentie gracieusement. Or la réglementation relative à l'occupation du domaine public impose de pouvoir clairement identifier les avantages dont bénéficient les structures hébergées par la collectivité.

Aussi, en accord avec les coprésidentes de l'association, est-il proposé de donner à cette occupation un nouveau cadre juridique et financier. Il se compose de deux volets, déclinés dans les deux conventions dont les projets sont annexés au rapport :

- un volet culturel qui rappelle la volonté du Département d'accompagner les acteurs du secteur culturel et qui encadre les engagements de l'association,
- un volet immobilier qui régit l'occupation des lieux par l'association et fixe à ce titre un loyer.

Ce double conventionnement et le nouveau mécanisme qu'il instaure ont vocation à s'appliquer à compter du 1er janvier 2020. Aussi les montants définitifs figurant dans la

convention relative à l'occupation du domaine public départemental seront-ils ajustés lorsque l'indice nécessaire à leur calcul sera connu.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous allons voter ce rapport, d'autant plus que les acteurs locaux sont d'accord pour signer ces deux conventions.

J'en profite pour redire notre soutien à la Scène nationale qui a vécu des années quelque peu compliquées.

Bientôt se tiendra le comité de pilotage pour le schéma des usages au sein du Centre culturel Jean Lurçat. La dernière réunion a été compliquée et je me permets de reposer la question que le directeur de la Scène nationale avait soulevée : comment pensez-vous faire rentrer dans une boîte à chaussures de 36 des chaussures de 43 ? Ceux qui pratiquent le Centre culturel se sentent déjà parfois à l'étroit et vous êtes sollicitée par de nouveaux acteurs, notamment l'association qui porte le projet de Musée de la Résistance. Comment cette mise à disposition d'espaces va-t-elle pouvoir prendre forme ?

J'entends parler d'une expérimentation qui pourrait durer encore à peu près un an et demi. Comment allez-vous sortir de ce qui n'est pas encore une impasse, mais qui commence à y ressembler ?

Mme LA PRESIDENTE. – J'adore votre délicatesse, monsieur LEGER !

Vous avez parlé d'un dernier comité de pilotage qui sert précisément à ce que des acteurs, et non pas un propriétaire ou un décideur, s'arrogent le droit de s'organiser sans concerter ceux qui seront finalement les porteurs du grand projet culturel sur ce site. Soyons donc patients et surtout confiants !

Vous parlez d'expérimentation et c'est ce que les acteurs, en premier lieu le directeur et les coprésidentes de la Scène nationale, ont souhaité savoir : quelle organisation mettre en place ? Comment les choses vont-elles se passer ? Les espaces sont-ils adaptés ou pas ?

N'oubliez pas que dans ce schéma des usages, nous avons confié une mission de réflexion sur la future gouvernance, ce que semblent parfois oublier certains. Finalement, le Département ne sera plus réellement présent dans ce lieu. Il s'agit donc tout simplement, pour les acteurs qui souhaitent investir ces espaces et, en particulier, dérouler leurs projets culturels d'inventer ce règlement de copropriété : qui fait quoi ? Comment les règles de fonctionnement se mettent-elles en place ? Quid de la question des horaires d'ouverture ? Autant d'éléments qui relèvent du détail mais qui, nous le savons parfaitement, ont leur importance au sein de ces espaces.

Pour ce qui nous concerne, nous aurons à charge un énorme et très lourd dossier et pour ma part, c'est surtout ce qui m'inquiète aujourd'hui. Je veux parler de la rénovation et des financements qu'il va falloir consacrer à cet espace qui a bientôt 40 ans. On me parle de toiture-terrasse, de verrière, de passoire énergétique, du coût important pour les usagers en termes de chauffage, etc. Je laisse ceux qui sont les occupants du site s'organiser entre eux et à nous de réfléchir sur la façon dont nous allons pouvoir demain investir 1 M€, voire 1,5 M€ sur ce bâtiment. J'espère d'ailleurs que tous les acteurs locaux s'associeront au Conseil départemental pour y réfléchir ! Pour moi, telle est vraiment la question ! Nous savons pertinemment que, eu égard aux espaces qui ont été libérés, notamment par l'Avant-scène, sans rénovation de ce bâtiment et sans réponse à cette question essentielle, pas grand-chose ne pourra être envisagé dans les années à venir.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans un premier temps, se pose la question des usages et ce n'est pas simple.

Par ailleurs, et c'est ce qui complique les choses, tous les acteurs qui sont accueillis dans ce centre culturel ou qui souhaitent l'être ont bien compris qu'une question sous-jacente était posée, celle du portage des bâtiments sur lesquels des investissements importants sont à réaliser.

Au flou dans lequel nous sommes actuellement avec ces acteurs de ce Centre culturel Jean Lurçat auquel nous sommes tous très attachés, s'ajoute cette inquiétude : jusqu'où va-t-on nous entraîner ? Serons-nous seulement locataires ou deviendrons-nous demain copropriétaires dans le cadre d'un syndicat ouvert, avec, qui plus est, ce portage du co-investissement de l'ordre de 1,5 M€ ? C'est *a priori* le plus urgent, mais sans doute que cet investissement sur un bâtiment de 40 ans qui a vieilli sera-t-il demain encore plus important.

Quant à l'Avant-scène, j'avais reçu des porteurs de projets et je crois que vous les avez également reçus, madame la Présidente. Qu'en pensez-vous ? Quelle est votre position ? Si je vous pose cette question, je n'oublie pas la précédente : avez-vous en tête l'idée d'un syndicat ouvert qui porterait le Centre culturel, les murs cette fois-ci ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une suggestion que vous faites et je vous en remercie.

M. LEGER. – Non, ce n'est pas une suggestion, mais plutôt une question que je me pose, voire une crainte !

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'interprète comme une suggestion et vous en avez certainement beaucoup d'autres à faire puisque vous êtes un acteur local présent, très engagé en faveur de la Scène nationale et de ses espaces. Vous l'avez rappelé à maintes occasions et c'est totalement justifié.

Pour ma part, je n'ai encore jamais vu figurer dans les comptes rendus des Copils précédents cette question d'un syndicat mixte des acteurs occupants, mais peut-être s'agit-il d'une piste qui a été travaillée localement et dont la réflexion vous a été confiée.

M. LEGER. – Non, pas du tout !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, moi, jusqu'à présent, je n'ai pas eu de réponse de ce type dans les comptes rendus des Copils.

Les acteurs locaux, que ce soit la commune ou la communauté de communes, voire d'autres comme des acteurs associatifs, feront peut-être part, au-delà de pistes de réflexion, des perspectives à explorer. Lorsqu'il s'agira d'investir 1 M€ ou 1,5 M€ sur ce bâtiment, vous aurez bien compris que ce sera aussi un choix que vous aurez tous à faire, chers collègues, sachant que tant est à faire aussi sur d'autres bâtiments, ne serait-ce déjà que sur ceux qui accueillent les agents du Conseil départemental.

C'est donc pas à pas que nous avançons. Vous en avez eu l'exemple avec Traces de Pas à LA SOUTERRAINE puisqu'il s'agissait de garantir les intérêts de la collectivité dans un projet qui, aujourd'hui, fait consensus localement.

Il ne s'agit donc pas de se précipiter vers la première solution qui se présente et de consacrer des financements que nous n'avons peut-être plus. La question du bâtiment de ce Centre culturel Jean Lurçat, qui a 40 ans, a quand même eu le mérite d'être posée, d'inciter des acteurs à discuter et à démontrer qu'ils pouvaient construire un nouveau projet qui, avant tout, me séduit et répond à mes attentes. Seulement, le chemin ne s'arrête pas là !

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je tiens à revenir sur une phrase que vous avez indiquée dans votre intervention, concernant la gouvernance de ce lieu. J'ai bien entendu que vous souhaitiez que les acteurs présents sur le site « se débrouillent ». Sur le papier, cela peut s'entendre, mais à un moment ou à un autre, il faudra bien procéder à des arbitrages.

Pour avoir assisté aux différents Copils, il est quand même à constater des conceptions et des intérêts divergents entre les différents acteurs. Je pense donc que le moment venu, il appartiendra bien au Département de procéder à ces arbitrages.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons bien compris, monsieur AVIZOU, que vous parliez de cette notion de gouvernance et non pas des usages qui seront envisagés. De quel droit et comment voulez-vous que le Conseil départemental décrète, s'agissant de ce bâtiment dans lequel il n'est pas présent, sinon dans ses murs, des jours et des horaires d'ouverture ? C'est complètement inenvisageable, me semble-t-il, et ce n'est certainement pas la demande des futurs occupants.

Il me semble bien avoir perçu et entendu parler en son temps de tensions, par exemple, entre le Musée départemental de la Tapisserie lorsqu'il était là-bas et l'Avant-scène. C'est en observant ces réalités que travailler sur cette gouvernance nous est apparu comme une évidence et que les acteurs présents s'entendent pour déterminer tout simplement qui ouvre les portes et qui les ferme. Il n'est pas question de voir, ce que nous pouvons peut-être constater aujourd'hui, un bâtiment totalement ouvert, alors que le samedi, seule la médiathèque l'est. Il n'est pas question de voir des personnes entrer dans le centre, passer un peu partout, dans les bureaux, les espaces aménagés ou pas. Quid des règles de sécurité ? Quid en cas de vol ? Vous voyez ce que je veux dire quand je parle de gouvernance, s'agissant de savoir comment les acteurs présents dans un espace s'entendent.

Serons-nous présents, nous, Conseil départemental, dans ces lieux ? Je n'ai entendu aucun des services du Conseil départemental faire part d'une intention pour se garder des bureaux à telle ou telle fin ou des espaces pour une salle d'exposition. Cela aurait pu être le cas. Le Conseil départemental n'est déjà plus présent dans ce centre et il ne le sera plus demain. C'est cela qu'il faut bien comprendre ! Dans cette phase d'expérimentation, nous laissons les clés du bâtiment aux acteurs. Nous ne les avons plus, sauf si nous nous étions réservés des espaces pour le Conseil départemental, et ce ne fut pas le cas dans ce qui nous a été proposé ! Je ne vois donc pas trop comment nous pourrions articuler la présence du Conseil départemental, sinon à réaliser, en tant que propriétaire, les travaux.

M. AVIZOU. – Nous verrons bien ce qu'il en sera. Attendons de voir !

Mme LA PRESIDENTE. – En tant que propriétaire, lorsque vous louez votre bien, vous ne rentrez pas chez votre locataire et vous n'en gardez même pas la clé. Repensez tout cela et vous verrez que c'est tout à fait cohérent !

Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que M. Etienne LEJEUNE a donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER, Mme Marie-France GALBRUN à M. Jean-Jacques LOZACH, M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER et M. Laurent DAULNY à Mme Hélène FAIVRE.

Je mets aux voix la proposition visant à approuver les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le Département et l'association « Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat » au travers des deux conventions annexées au rapport, et ce à compter du 1er janvier 2020, et à m'autoriser à signer ces documents ainsi que toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONTRATS DEPARTEMENTAUX LECTURE ITINERANCE 2019-2022

RAPPORT N°CD2019-09/3/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – Comme le rappelait précédemment Mme la Présidente, depuis 2018, les Contrats départementaux Lecture Itinérance, les CDLI, ont été mis en place avec la DRAC, dans une logique d'action de culture mobile et de proximité, par le biais de la Bibliothèque départementale, étendue sur tout le territoire.

Le CDLI est conclu pour 3 ans et il vous est proposé de le renouveler pour une durée de nouveau de 3 ans, la durée maximale étant de 6 ans. Le montant de l'aide de l'Etat dans ce cadre est plafonné à 20 000 € par an.

Le second contrat concerne le festival itinérant Coquelicontes qui connaît depuis longtemps un vif succès et dont l'organisation était assurée par les trois départements de l'ex-Limousin – la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne – et le CRLL, le Centre régional du Livre en Limousin. Les structures régionales pour le livre ont été fusionnées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine au sein de l'ALCA. Or celle-ci ne souhaite pas conserver l'organisation technique de Coquelicontes à partir de 2020.

Par ailleurs, la Haute-Vienne a souhaité se retirer de ce partenariat, alors que la Creuse et la Corrèze souhaitent le poursuivre sous la forme d'une organisation commune.

Aussi, il est proposé de construire une coordination mutualisée avec le département de la Corrèze pour l'organisation de ce festival au cours des 3 prochaines années. La mise en place d'un CDLI avec la DRAC permettrait de mobiliser les 20 000 € attribués jusqu'à présent à l'ALCA pour la mission d'organisation du festival Coquelicontes.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je regrette, comme je l'ai exprimé en commission, que le département de la Haute-Vienne ne s'investisse plus dans le festival Coquelicontes, mais c'est son droit. En tout cas, dans nos territoires ruraux, ce festival est très apprécié dans les communes et nombreuses sont celles qui candidatent pour l'accueillir. Il faut indéniablement essayer de pérenniser cette belle manifestation.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique. – Je suis tout à fait d'accord avec ce qui est dit.

Juste une précision : en fait, c'est, non pas l'ALCA qui a souhaité se désengager en tant que partenaire du festival Coquelicontes, mais le Conseil régional qui, dans un souci d'harmonisation, malheureusement par le bas si je puis dire, a demandé à l'ALCA de ne plus participer à l'organisation du festival Coquelicontes. Sans cette discussion entre les trois départements, puis entre les deux, la Corrèze et la Creuse, la pérennité du festival Coquelicontes aurait été largement menacée. C'eût été dommage, et ce à la 23ème édition !

C'est là vraiment un festival qui, avec ses spectacles culturels, va au plus près des populations dans les milieux les plus reculés. Je trouve que c'est une très bonne nouvelle que nous ayons pu contractualiser ainsi avec la DRAC et le département de la Corrèze pour pérenniser ce festival qui a effectivement tout son sens.

En tout cas, c'est en tout premier lieu, non pas la Haute-Vienne qui a souhaité se retirer de ce partenariat, mais bien le Conseil régional qui a demandé à l'ALCA de ne plus participer à ce type de festival qui n'existait pas sur les autres départements de la Région, à part les trois de l'ex-Limousin.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je suis tout à fait d'accord pour me féliciter que ce festival soit maintenu puisque ma commune reçoit, tous les ans, cette manifestation qui est très appréciée, y compris des enfants et des écoles.

En guise de détail, et nous l'avions fait remarquer en commission, le Contrat départemental Lecture Itinérance annexé au rapport est établi pour les années 2019-2022 et non pas 2019-2021, comme il est écrit est erreur.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous nous félicitons, en effet, d'être toujours très présents et de ne rien lâcher en faveur de la lecture publique et de Coquelicontes avec ses déclinaisons auprès des familles et des enfants qui nous interpellent particulièrement.

Je mets aux voix les propositions visant :

- à adopter le projet de Contrat départemental Lecture Itinérance entre l'Etat et le département de la Creuse, pour les années 2019 à 2022, annexé au rapport ;
- à poursuivre l'organisation du festival du conte « Coquelicontes » en partenariat avec le département de la Corrèze pour les années 2020 à 2022 ;
- à confier à la Commission permanente le soin de définir les modalités de ce partenariat et, à cet effet, de mobiliser les financements de l'Etat par la mise en place avec ce dernier d'un CDLI construit conjointement avec le département de la Corrèze ;

- à m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de ces décisions et à effectuer toutes demandes de subventions auprès de l'Etat et de tous organismes susceptibles de soutenir ces actions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

AIDE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMMATION 2019 ET CORRECTION D'ERREURS MATERIELLES

RAPPORT N°CD2019-09/3/19

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la modernisation de l'action publique, rapporteur. – Il s'agit essentiellement de la proposition d'une nouvelle programmation 2019 et de la correction d'erreurs matérielles.

En préambule, je tiens à préciser que, suite à la modification du règlement à laquelle nous avions procédé lors d'une précédente séance plénière, nous avons dorénavant la possibilité de présenter plusieurs programmations. Ce n'était pas le cas auparavant puisque nous demandions aux collectivités en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement, notamment, de déposer leur dossier avant le 1er décembre de l'année antérieure. Aujourd'hui, nous les prenons en compte « au fil de l'eau » et dès l'instant qu'ils sont éligibles, notamment par l'Agence de l'Eau, et qu'ils s'intègrent dans le cadre de notre règlement, nous les présentons.

La proposition de programmation qui vient s'ajouter à celle votée au mois de mai, s'agissant donc la deuxième tranche, concerne des opérations dont le détail est joint en annexe du rapport :

- réalisation d'un schéma directeur d'eau potable par les communes de FAUX-LA-MONTAGNE et de MAISONNISSES ;
- pose de compteurs de sectorisation du réseau d'eau potable par le SIAEP des MOUTIERS et le SIAEP de la région d'AHUN ;
- installation d'un système de désinfection par la commune du MONTEIL-AU-VICOMTE ;
- engagement ou poursuite de procédures de protection des périmètres de captages par les communes de LA VILLEDIEU, GENTIOUX-PIGEROLLES et SAINT-LEGER-BRIDEREIX.

La seconde partie concerne la correction d'erreurs matérielles minimes puisque le montant représente un total de 1 415,25 €. Il s'agit, pour la plupart, d'ajustements de montants de dépenses éligibles qui avaient été, soit sous-estimés, soit surestimés. La proposition de programmation porte donc, au total, sur un montant de 62 425,20 €, s'agissant de 61 009,95 €, plus 1 415,25 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à adopter la programmation des aides à l'alimentation en eau potable annexée au rapport, qui s'élève à 61 009,95 €, et à accorder les subventions correspondantes ;
- à rectifier le montant des subventions mentionnées dans le tableau figurant dans le rapport, suivant les modifications proposées par ce même tableau pour un montant supplémentaire de 1 415,25 € ;
- à m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS EN CREUSE DISSOLUTION

RAPPORT N°CD2019-09/3/20

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil général a décidé d'engager la procédure de création du syndicat mixte d'études des déchets ménagers en Creuse et d'adhérer à celui-ci.

Le syndicat a pour objet la réalisation d'études d'intérêt départemental répondant aux objectifs du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Creuse - mais je rappelle que depuis la loi NOTRe, la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets a été confiée aux régions - et la maîtrise d'ouvrage d'études d'optimisation de la collecte, du traitement et du transport des déchets dans le Département.

Par ailleurs, ledit syndicat a porté un programme local de prévention des déchets sur la période 2012-2017, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME.

Depuis 2008, plusieurs facteurs ont profondément modifié le contexte dans lequel le syndicat exerce ses activités. A l'origine, l'objectif était de trouver une solution départementale pour la gestion des déchets et ce concept a été abandonné dès 2012, pour se recentrer sur celui de la planification de la prévention dans le cadre de ce partenariat avec l'ADEME.

Le Comité syndical, réuni le 12 avril dernier, a souhaité que chacun des membres du syndicat se prononce sur la dissolution du SME, étant donné que s'est achevé le programme local de prévention des déchets dans le cadre du partenariat avec l'ADEME. Le syndicat ne dispose donc plus de recettes, sauf si les EPCI ou les syndicats chargés de la gestion des déchets versaient une cotisation, ce qui n'était pas spécialement envisagé, d'autant que la compétence de prévention et de gestion des déchets revient, de fait, à la Région.

Dans un premier temps, chaque collectivité adhérente au SME doit se prononcer en faveur – ou non – de cette dissolution. D'après les retours que nous avons aujourd'hui, la grande majorité s'est proposée en faveur de cette dissolution.

Dans un second temps, si cette dissolution est prononcée, il faudra que, avant le 31 décembre, le SME se réunisse et acte cette décision et, ensuite, se prononce sur les clés de répartition de la trésorerie restante, laquelle représente un peu plus de 140 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant la répartition de l'actif, certains militent pour une répartition à l'habitant et nous en comprenons les raisons. Des modalités se dessinent-elles ou est-ce prématuré pour en parler ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Lors du comité syndical réuni en avril dernier, des discussions ont eu lieu, mais à ce stade, rien ne se dessine.

Pour être tout à fait clair et transparent, certains – une minorité – avaient proposé que le SME puisse continuer des activités, notamment pour accompagner les EPCI en termes de mutualisation, s'agissant en particulier de quais de transfert, sauf que Evolis 23 également adhérent au SME et représentant la moitié du Département en termes d'habitants collectés, ne souhaite absolument pas être dans le SME à l'avenir, sous quelque forme que ce soit. Evolis milite largement, en effet, en faveur d'une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants, mais pour l'instant, rien n'est acté. Ce sera décidé lors du prochain comité syndical auquel tous les membres du SME seront conviés. C'est là alors que ce sera discuté et décidé.

M. LEGER. – Quels pourraient être les autres critères ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Il pourrait être décidé au sein du SME de s'impliquer et de s'orienter vers une clé de répartition en fonction des projets. C'est un exemple et je ne dis pas qu'il en sera ainsi, mais ce pourrait être une piste. En fait, le solde des quelque 140 000 € est le reliquat de la subvention de l'ADEME qui était destinée à des actions de prévention.

Ce pourrait être aussi des collectivités qui présentent des projets en lien avec la prévention des déchets et qui, à la limite, soient plus accompagnées que celles qui ne proposent rien. Cela me paraîtrait d'ailleurs beaucoup plus pertinent qu'une clé de répartition à l'habitant.

Mais nous aurons l'occasion d'en discuter au sein du prochain conseil syndical.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Parlant de syndicat départemental, le débat rejoint celui que nous avions précédemment concernant l'alimentation en eau potable. C'est un peu la même logique, la même cohérence et il est vrai que pour mettre en place ce type de structure départementale, il faut un minimum de consensus, sans parler d'unanimité. L'unanimité n'existe pas, à moins qu'elle ne soit parfois forcée.

Ce syndicat mixte d'études était d'ailleurs considéré par beaucoup à ce moment-là comme une sorte d'étape de transition avant de déboucher sur un syndicat d'exploitation, un syndicat de traitement des déchets ménagers, mais il fallait un consensus. Le consensus n'existait pas, d'où la position qui a été adoptée en 2012.

Il nous était d'ailleurs reproché, voilà pas si longtemps – n'est-ce pas, monsieur FOULON ? – de confier le traitement de nos déchets ménagers à des départements voisins, en l'occurrence l'Indre et l'Allier, ce qui était vrai. Je concède qu'aujourd'hui, c'est la totalité des déchets ménagers creusois qui sont traités à l'extérieur du Département.

Parmi les arguments que je mettais alors en avant, l'un consistait à appeler l'attention sur le fait que nous allions être dépossédés des décisions ! C'est effectivement ce qui est arrivé avec le transfert de compétence à la Région.

Il va donc falloir suivre de très près ce qu'il en sera au niveau des décisions de la Région. Pour ma part, je suivrai avec attention la position de ceux qui étaient opposés à un syndicat départemental concernant les déchets ménagers et qui vont peut-être maintenant évoluer pour ce qui concerne l'eau potable, d'autant que la gestion de l'eau potable en Creuse est plutôt assurée de manière satisfaisante à travers un réseau, soit communal, soit intercommunal.

En tout cas, il faudra du consensus et certainement de la durée pour y parvenir.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Il est vrai que le sujet du traitement à venir de nos ordures ménagères est sensible et très important, surtout dans un contexte bien particulier puisqu'en 2022, les consignes de tri seront obligatoires. Nous avons également de moins en moins d'exutoires et nous nous interrogeons vivement.

Je parle là plus en tant que Président d'EPCI parce que nous sommes tous confrontés dès 2021 à ces enjeux de tri sélectif et nous avons de moins en moins de points de chute pour pouvoir expédier ces déchets. Il est vrai qu'en Creuse, nous n'avons rien.

Une réflexion avait été faite par le SME voilà quelques années. Souvenons-nous de cet épisode dans cette salle où volaient des sacs poubelle parce qu'une proposition visait à enfouir des déchets sur le bassin de GOUZON, dans la seule nappe phréatique du Limousin, ce qui était particulièrement malvenu, sachant surtout aujourd'hui les enjeux sur l'eau et l'environnement,

ainsi que sur DUN-LE-PALESTEL. Ce n'était donc pas tenable et je pense que cela n'a pas aidé non plus à parvenir à une adhésion au niveau de l'ensemble des syndicats et des EPCI qui portaient la compétence « ordures ménagères » pour fédérer et travailler ensemble. C'est le premier point.

Deuxième point, il faudra trouver des exutoires, lesquels se font de plus en plus rares. Vous parliez de l'Indre et de Châteauroux qui va engager de gros travaux au niveau de ses points de chute concernant les ordures ménagères. Ils seront fermés pendant trois ans, ce qui veut dire que ce sont des conséquences directes pour une bonne partie des clients creusois.

De l'autre côté, Limoges est pourvu d'un incinérateur en pleine ville, avec, aux alentours, des constructions pavillonnaires. Il est prévu de le fermer en 2027. Mais étant donné que bon nombre de pétitions circulent aujourd'hui parce que les habitants de Limoges et de son agglomération ne veulent plus de cet incinérateur, pour des raisons de santé et de pollution, il va très certainement fermer plus tôt.

Nombre de questions sont posées, notamment par EVOLIS qui se sert de cet incinérateur et ses relations avec Limoges deviennent actuellement très compliquées.

Côté est du Département, un rapprochement partenarial avec un quai de transfert pourrait se nouer entre Creuse Confluence, le SICTOM de CHENERAILLES et Creuse Grand Sud. Nous sommes allés visiter voilà quinze jours le quai de transfert à Ussel pour voir à quoi rassemblait l'installation. C'est un montant de l'ordre de 5,5 M€ de travaux. Nous étions avec le Président Patrick AUBERT, mais en l'absence de Creuse Grand Sud dont nous avons appris par la suite un courrier d'intention en faveur de l'incinérateur de Limoges. Nous ne le savions pas et nous l'avons appris par Limoges.

Bref, à un moment donné, il faudra tous s'unir et travailler dans le même sens sur ces problématiques. Oui, je réitère la présence d'un syndicat départemental pour y réfléchir.

La grande erreur de la loi NOTRe, avec cette « crucifixion » des compétences, est de les avoir transférées à la Région, ce qui, il faut bien le dire, est le cadet de ses soucis. Les EPCI n'ont pas aujourd'hui les moyens financiers d'investir sur des quais de transfert, de trouver des exutoires, etc. Il faudra donc s'unir au niveau départemental pour arriver à travailler sur ce sujet très rapidement.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la modernisation de l'action publique, rapporteur. – En guise de complément, quoi qu'il en soit, la loi est la loi, laquelle a transféré la compétence « déchets » à la Région. Le volet prévention relève, non plus d'un plan départemental, mais d'un plan régional. Après, il y avait une vraie difficulté. La gestion des déchets est réellement un casse-tête.

Sachant que les ordures résiduelles sur le département de la Creuse représentent environ 30 000 tonnes par an, nous savons, eu égard à tous les chiffres délivrés à l'échelon national, que c'est très largement insuffisant pour parvenir à un système de traitement qui soit viable. Nous sommes donc en plein paradoxe et je suis complètement d'accord.

Concernant les déchets recyclables, avec l'extension des consignes de tri qui se met en place, pour parvenir à des chaînes de tri dignes de ce nom, il va falloir transporter des déchets à des kilomètres d'ici. Par contre, là, aucune référence à l'empreinte carbone ! Nous sommes donc en plein paradoxe et c'est un vrai problème.

Nous avons eu ce genre de discussion au sein du SME. En tout cas, toutes les collectivités, du moins leurs représentants qui sont venus à ses deux dernières assemblées ont affiché clairement la demande visant à la dissolution du SME.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – L'autre paradoxe est fiscal. L'Etat nous dit : « Réduisez le volume de vos déchets, sinon vous serez pénalisés ! » Qui peut être contre la réduction des déchets ? Personne ! L'Etat nous dit : « Triez mieux ! ». Qui peut être contre un meilleur tri des déchets ? Personne ! Sauf que plus on trie, plus cela coûte cher. Quelle est donc la barrière d'ajustement dans les intercommunalités ? C'est évidemment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM, qui, si nous n'y prenons garde, pourrait s'envoler dans les années à venir.

Le paradoxe est donc fiscal : d'un côté, et tant mieux pour le contribuable, c'est la suppression de la taxe d'habitation et, de l'autre, ce sera demain une vraie envolée de la TEOM si nous n'y prenons garde, en raison des investissements à réaliser. C'est donc la double peine pour un département très rural car, de surcroît, nous sommes loin des exutoires avec de petits volumes.

Puisqu'il est largement question d'empreinte carbone et de développement durable, il est opportun de se préoccuper au niveau national de la conséquence fiscale de toutes ces réformes eu égard à ce sujet du traitement des ordures ménagères.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Pour compléter les propos de Jean-Luc LEGER, l'évolution de la TEOM peut effectivement nous inquiéter, d'autant que l'exonération ne bénéficie pas aux personnes âgées aux conditions modestes, ce qui représente beaucoup de monde dans nos communes. Qui plus est, nous parlions précédemment de l'eau potable, avec, nous le savons bien, une augmentation du prix pour financer tous ces investissements à venir.

En charge des politiques sociales, je suis quelque peu inquiet des conséquences sur les très nombreux ménages aux faibles revenus, sans parler de la TEOM, avec ce lissage dont nous aurons à connaître dans les intercommunalités, comme du reste. Sur le territoire de CHENERAILLES, nous pouvons en parler !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Un dernier point, nous parlons de la TEOM, mais il ne faut pas oublier la TGAP, la taxe générale sur les activités polluantes. C'est terrible ce que l'Etat nous inflige et nous allons vite le découvrir. Actuellement, tout ce qui est destiné à l'enfouissement est d'un coût de l'ordre de 18 € la tonne, lequel sera porté à plus de 60 € la tonne en 2023 ! Imaginez les conséquences ! Et qui sera accusé de cette augmentation par les habitants, les ménages et les entreprises du territoire ? Forcément, les élus et non pas le législateur !

Mme LA PRESIDENTE. – Pour avoir longtemps participé aux syndicats qui s'interrogeaient sur la question du traitement des déchets, voilà donc déjà quelques années, monsieur LOZACH, vous aviez initié ce processus. C'est pourquoi je rebondirai aussi sur cette notion au sujet de laquelle tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut constituer un syndicat départemental pour gérer et protéger la ressource en eau. Je suis tout de même quelque peu interrogative sur ce qu'il se dit en période de crise et sur ce qu'il se passe concrètement quand la crise semble être passée.

Sur ces questions, comme le souligne Nicolas SIMONNET en parlant notamment de la TGAP et de la nécessité du tri, je me souviens bien de ce qui se disait, tandis que nous avions un certain nombre de structures, lesquelles sont, du reste, toujours aussi nombreuses aujourd'hui sur cette compétence de gestion des déchets, des plus petits aux plus importants syndicats, peu importe ! Quand ceux qui étaient les mieux organisés proposaient à ceux qui l'étaient moins de travailler ensemble – c'était le cas sur mon territoire –, certains élus locaux se disaient : « C'est pour plus tard, on verra bien ! » Or je ne les ai pas vus vraiment agir ces dernières années. On gère les déchets comme on gère un syndicat de voirie ou autre.

Patrice MORANÇAIS le sait car sur l'est du Département, rien n'a réellement progressé, et je crains que les habitants aient, en effet, à subir ce manque de réflexion et de vision partagée. C'est ce qui nous a probablement fait réellement défaut toutes ces dernières années, et j'espère que ce ne sera pas le cas, je le dis une nouvelle fois, sur la question de l'eau.

Les intercommunalités qui ont aujourd'hui la compétence se sont agrandies. Elles sont en train de s'organiser, en discutant peut-être plus facilement avec leurs voisins ou voisines. Là aussi, il est temps, comme ce fut le cas – et c'est la note d'espoir – sur la compétence GEMAPI, par exemple.

De toute évidence, les actions en matière de développement durable et d'environnement ne peuvent pas aujourd'hui être menées sur une petite échelle. Il s'agit de bien veiller à limiter les conséquences d'une organisation qui, en termes de compétences, n'est pas forcément la même partout sur tous les territoires.

Le travail est là, mais comme le dit Thierry GAILLARD, lorsque les collectivités membres de ce syndicat mixte d'études existant depuis plusieurs années ne trouvent plus

d'intérêt à en faire partie, à chacune de reprendre ses billes, si je puis dire ! En définitive, c'est peut-être dans des périodes plus compliquées que les choses peuvent repartir sur de meilleures bases. Je n'en sais rien ; en tout cas, c'est le vœu que je formulerais.

C'est donc, vous l'avez bien compris, non pas le Conseil départemental qui décide de dissoudre le syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse, mais les collectivités adhérentes qui l'ont plusieurs fois demandé.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – L'élément qui va en rajouter à la complexité dans les années à venir est lié au fait que les deux départements évoqués précédemment, c'est-à-dire l'Indre et l'Allier, n'appartiennent pas à la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'un des objectifs, et cela rejoint ce que disait M. MORANÇAIS précédemment, qui était recherché à travers cette structure départementale consistait, comme pour l'eau d'ailleurs, à s'orienter vers une sorte d'harmonisation de la tarification pour les usagers, en l'occurrence pour l'ensemble des Creusois.

Outre les paradoxes soulignés par M. LEGER, j'en ajoute un qui est tout aussi évident et auquel je ne vois pas comment nous pourrions échapper. Tout le monde est favorable au tri, et l'objectif du tri vise notamment à réduire les volumes, mais nous, si nous avons de grandes difficultés à traiter nos déchets, c'est parce que nous n'avons pas de volumes suffisants. Ce constat fait partie des nouvelles contradictions que nous avons à gérer. C'est plein de paradoxes, cette affaire !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Vous parliez du tri des déchets. Je ne sais pas si le projet de loi est voté ou en cours de discussion, mais il est question d'imposer une consigne de recyclage sur les bouteilles en plastique, à la charge des collectivités. En fait, il faudra – perspective extraordinaire ! – récupérer les bouteilles en plastique dans les déchetteries ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à vous prononcer en faveur de la dissolution du Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse et à m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. *(Adoptée par 18 voix pour et 12 abstentions.)*

CONTRAT PATRIMONIAL A INTERVENIR AVEC L'ADEME

RAPPORT N°CD2019-09/3/21

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments et de l'optimisation de ses consommations de combustibles, le Conseil départemental a demandé au CRER de réaliser 8 études de chaufferie biomasse en remplacement de chaudières fioul obsolètes sur 6 collèges, ainsi qu'au Parc départemental et au centre de vacances de Superbesse. Je rappelle que notre adhésion annuelle au CRER est de 500 € et vu la quantité et la qualité du travail fourni, j'estime personnellement que c'est un bon investissement.

L'ADEME conseille les collectivités publiques et les entreprises pour soutenir le développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables et remplir l'objectif national pour 2030 de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Elle dispose pour ce faire du Fonds Chaleur.

Pour bénéficier de la participation de ce fonds, il est nécessaire que la collectivité signe un accord-cadre d'une durée maximale de 6 ans, décliné en contrat patrimonial de développement des énergies sur 3 ans, qui engage à installer des chaudières biomasse totalisant une production minimale de 1 200 Mwh/an sortie chaudière.

L'ensemble des 8 chaudières étudiées totalisent environ 1 800 Mwh pour un coût total résiduel de 1,3 M€, déduction faite de la participation du Fonds Chaleur estimée à 400 000 €. Cependant, les collèges de BENEVENT-L'ABBAYE, CHAMBON-SUR-VOUEIZE et DUN-LE-PALESTEL présentent des enveloppes thermiques dégradées qu'il convient de rénover au préalable afin de bien dimensionner les chaudières. Le coût de ces rénovations globales est estimé à 2,8 M€, ce qui représente une charge d'investissement annuelle, chaudières comprises, de 1,4 M€.

Il vous est proposé de signer l'accord-cadre de partenariat de développement des énergies thermiques renouvelables avec l'ADEME joint en annexe du rapport, pour le remplacement des chaudières fioul obsolètes des 8 bâtiments étudiés. Il vous est également proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour arrêter le contenu du contrat patrimonial de développement des énergies thermiques renouvelables à intervenir pour mobiliser le Fonds Chaleur, étant précisé que la programmation des travaux de rénovation des collèges de DUN-LE-PALESTEL, CHAMBON-SUR-VOUEIZE et BENEVENT-L'ABBAYE est à inscrire dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

L'exécution de cet accord-cadre et de son contrat patrimonial interviendra sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux travaux aux prochains budgets primitifs, tout en précisant que l'obtention des fonds ADEME, s'agissant de cette estimation de 400 000 € sur un coût d'investissement de 1,7 M€, est conditionnée à l'atteinte des 1 200 MWh de production de chaleur.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à approuver l'accord-cadre à intervenir avec l'ADEME pour le remplacement des chaudières fioul obsolètes des collèges de BENEVENT-L'ABBAYE, CHATELUS-MALVALEIX, CHENERAILLES, CHAMBON-SUR-VOUEIZE et CROCQ, ainsi que du Parc départemental et du centre de vacances de Superbesse, par des chaufferies biomasse ;
- à déléguer à la Commission permanente l'approbation du contrat patrimonial de développement des énergies thermiques renouvelables sur les 8 établissements sus cités ;
- à inscrire dans le Plan Pluriannuel d'Investissement la rénovation thermique des collèges de DUN-LE-PALESTEL, CHAMBON-SUR-VOUEIZE et BENEVENT-L'ABBAYE ;
- à m'autoriser à signer ledit accord-cadre et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. *(Adoptées à l'unanimité.)*

POLITIQUE TERRITORIALE
CONTRATS BOOST'TER 2019-2023

RAPPORT N°CD2019-09/3/22

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires, rapporteur. – Nous avons commencé, avec l'équipe qui anime les contrats Boost'ter sur l'ensemble du territoire, à rencontrer en juillet dernier les 8 EPCI et achevé ces rencontres lundi avec celle de Creuse Grand Sud. Ensemble, nous avons défini la stratégie partagée sur ces contrats Boost'ter.

L'objet de ce rapport est de vous présenter les 8 stratégies des territoires qui se rejoignent, sachant que nous avons tous les mêmes préoccupations, si j'ose dire, sur les territoires. J'imagine que vous en avez pris connaissance dans le rapport.

Chaque EPCI se verra affecter une enveloppe de 455 000 € sur les 5 années du contrat : 355 000 € sur les projets d'investissement structurants et 100 000 € pour l'ingénierie territoriale, s'agissant d'accompagner le recrutement, sinon la ventilation au sein de la collectivité d'un agent qui aura en charge l'animation et le suivi des contrats.

Je n'ai rien à signaler de plus sur ces contrats que ce qui figure dans le rapport. C'est une initiative qui va dans le bon sens. Nous accompagnons les EPCI dans le cadre de leur structuration et de leurs projets de territoire pour lesquels ils ont défini un certain nombre de priorités d'aménagement, de développement, d'accueil et d'attractivité. Nous sommes bien sur ces notions-là.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce fut, en effet, un long travail d'échange. Nous avons vraiment voulu privilégier le partenariat, sans imposer nos choix ou notre vision, et écouter les territoires quant à leurs besoins. Bien évidemment, il a aussi été tenu compte des particularités des

territoires, voire de leurs difficultés pour certains, et ce sans aucune pression et sans aucune obligation.

Ce soutien en ingénierie locale, c'est ce que je décrivais, s'agissant de financer des postes d'agents de développement. Ce sujet a souvent fait débat et je sais que Nicolas SIMONNET continue d'y travailler à l'échelle départementale. Mais comme dans le cadre de l'appel à projets Massif central, aucune obligation n'est faite de procéder à de nouveaux recrutements. Je le précise car il m'est arrivé parfois d'entendre ou de lire des phrases qui m'ont quelque peu rendue perplexe. En revanche, sachez que les agents de développement dans vos intercommunalités seront cofinancés à hauteur de 50 % par le Département.

Concernant cette ingénierie que certains réclamaient, vous l'aurez dans vos territoires et le travail portera aussi sur l'animation de ces projets avec nos propres agents de développement, ceux du Conseil départemental. Précisément, nous avons pu constater quelle était la force de ce partenariat lorsqu'il s'est agi d'aller chercher les intercommunalités pour les aider à répondre à l'appel à projets du Massif central sur la thématique de l'accueil. Nous avons pensé que c'était plutôt bien dimensionné aux EPCI.

Ceux d'entre vous qui, ici présents, sont Présidents d'EPCI, êtes-vous satisfaits ou pas, sachant que personne n'est obligé de signer ?

M. LEGER. – Justement, la communauté de communes Creuse Grand Sud signera. Lorsque le rapport a été élaboré, nous ne nous étions pas encore rencontrés dans le cadre du conseil de territoire, mais depuis, c'est le cas. Sachez donc que les deux élus référents seront moi-même et Gilles PALLIER.

Pas de problème sur ce rapport qui, en son annexe concernant les stratégies partagées des 8 EPCI, nous a notamment donné le plaisir de voir à 8 reprises la photographie du Vice-président chargé de ces questions. Il le mérite bien, lui qui a quelque peu souffert la dernière fois ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – J'aime entendre dire que mes Vice-présidents ont souffert ou souffrent ! C'est le témoignage de l'ardeur qui est la leur à porter les politiques du Conseil départemental et à faire en sorte que les territoires, même les plus fragiles, ne soient pas abandonnés, bien au contraire !

Sur ce sujet-là, comme sur d'autres, je sais bien que mes collègues ne s'attachent pas, comme dans l'ancien temps ou dans d'autres lieux, voire d'autres départements dans lesquels cela aurait pu être le cas, à considérer ceux qui sont leurs amis et ceux qui ne le sont pas. Pour eux, prime l'intérêt des politiques que nous déployons pour tous les habitants du Département. Je les en remercie et particulièrement Nicolas SIMONNET sur ce sujet d'avoir eu cette âme d'esprit de viser l'intérêt des Creusois, quels que soient les contrées et les élus en charge de les accompagner. Merci, Nicolas !

Personne ne demande plus la parole ?...

Dans la perspective de la signature des contrats de territoire 2019-2023, dénommés contrats « Boost'ter » et dans la continuité de la décision adoptée par l'Assemblée le 24 mai 2019, je mets aux voix les propositions visant :

- à adopter les stratégies partagées de chacun des 8 EPCI, telles qu'elles résultent des dernières discussions, et figurant en annexe 1 du rapport ;
- à adapter le mode d'emploi de ces contrats, figurant en annexe 2 du rapport, afin de le mettre en conformité avec la réalité de l'intervention départementale ;
- à confier aux Conseils de territoire respectifs, instances de gouvernance locale, le choix des futures actions à inscrire dans les contrats ;
- à confier à la Commission permanente le soin d'arrêter les choix d'intervention du Département pour chacune des actions d'un contrat, ainsi que pour le soutien à l'ingénierie et, le cas échéant, de déterminer les modalités d'attribution de l'aide départementale. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Après avoir bousculé notre ordre du jour, nous en reprenons son cours avec l'examen des rapports relevant de la première commission.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2019-09/1/1

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 24 mai 2019, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date de notification et le nom de son attributaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous aurez noté l'importance des marchés dédiés aux travaux réalisés dans les collèges. Je m'en étais entretenue voilà quelque temps.

Le programme pluriannuel d'investissement, que ce soit sur les programmes ou les gros travaux de rénovation, a dû s'adapter aux priorités que l'Etat nous demandait de mettre en place, vous vous souvenez, quant à la sécurisation des collèges. Un travail important a donc été réalisé pour des montants d'investissement conséquents. Nous ne pouvions pas ne pas agir très rapidement, non pas que le Département souffrait d'une image à haut risque en termes de terrorisme ou autre, mais parce que nous bénéficiions à ce titre d'un cofinancement de l'Etat à hauteur de 30 %. Il ne s'agissait donc pas de le perdre.

Ensuite, le temps passant, se rapprochent les délais impérieux de mise en accessibilité des collèges, à laquelle il est procédé petit à petit.

Pour ces deux raisons précises que je me permets de vous rappeler, les gros travaux de rénovation, dont nous savons tous qu'ils sont à réaliser dans de nombreux collèges, ont été décalés dans le temps.

Nous travaillons également, pas à pas, sur le Centre culturel et artistique Jean Lurçat. Il a fallu faire face à des travaux vraiment urgents, notamment au vu de l'état des menuiseries et des verrières qui posait réellement problème, que ce soit pour des raisons thermiques ou de sécurité. En particulier, des verrières étaient complètement rouillées et c'était à se demander comment elles ne s'étaient pas effondrées par endroit.

Bref, nous faisons face à toutes ces opérations qui, en elles-mêmes, représentent déjà un coût non négligeable.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je reviendrai sur ce que j'avais demandé lors de notre précédente séance.

Page 12, il est fait mention de l'attribution à une société d'un marché concernant des travaux de signalisation horizontale sur le réseau routier départemental, pour un montant de 2,4 M€ qui, à lui seul, représente environ deux tiers des MAPA dont vous nous présentez le compte rendu ce matin. Je sais que la dernière fois, j'avais évoqué la comparaison éventuelle entre ce que coûtent de tels travaux confiés à un privé et ce qu'ils coûtaient lorsqu'ils étaient réalisés par le Parc. Je sais que c'est compliqué car il faut y intégrer les matériaux, le temps agent, etc. Mais avez-vous eu le temps de voir ce qu'il en était, ne serait-ce que pour avoir un élément de comparaison même grossier ?

Mme LA PRESIDENTE. – Le marché a été passé, mais vous avez raison de rappeler ce que vous aviez évoqué. Ceux qui étaient en responsabilité voilà encore peu de temps ont dû vous entendre puisqu'ils étaient à nos côtés lors des séances plénières du Conseil départemental, mais je n'ai pas eu d'éléments probants.

Ces travaux de signalisation concernaient du marquage au sol. Je me souviens que nous en avions parlé et l'élément qui nous a fortement incité à la réflexion était le montant financier nécessaire dédié à un matériel qui devait être changé. M. MERPILLAT a pratiqué, lorsqu'il était à la DREAL, disons des outils de méthode d'évaluation. C'est d'ailleurs l'une des considérations qui m'intéressait dans sa candidature. Qui plus est, il a accompagné en son temps tout le processus d'intégration du Parc départemental de la Haute-Vienne au sein dudit Conseil départemental. Il a une notion et des compétences très intéressantes en termes de méthode d'évaluation. Sur ces questions qui ont été peu mises en place dans la collectivité, nous devons absolument progresser aujourd'hui.

En tout cas, M. MERPILLAT vous a entendu, monsieur LEGER, comme il m'a entendue à l'instant, et j'espère que nous pourrons, en effet, vous communiquer les éléments en réponse à ce que vous évoquiez.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition vous invitant à prendre acte du compte rendu des marchés conclus selon une procédure adaptée, et ce depuis notre séance plénière du 24 mai 2019. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ACHATS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

RAPPORT N°CD2019-09/1/2

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications, téléphonie fixe, téléphonie mobile, Internet et réseau intersite. Le Département sera le coordonnateur et aura la qualité de pouvoir adjudicateur. Les règles concernant la constitution du groupement de commandes sont fixées aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande publique et à l'article L.1414-3 du Code général des Collectivités territoriales. Le Département en tant que coordonnateur sera chargé des opérations de mise en concurrence, de la gestion des procédures de passation des accords-cadres jusqu'à leur notification et de la signature des avenants éventuels dans le respect des règles de la commande publique. Il signera les accords-cadres ou marchés publics au nom et pour le compte des membres. L'exécution des accords-cadres ou des marchés publics relèvera de la responsabilité de chaque membre.

Il s'agit de fixer, pour les membres, une participation de 400 € aux frais administratifs et de gestion, s'agissant notamment des frais de publication, de reprographie et des frais postaux. Cette participation sera versée au coordonnateur après la notification des accords-cadres ou marchés publics. Le projet de convention de groupement de commandes est joint en annexe 2 du rapport.

Il convient également d'autoriser Mme la Présidente à solliciter par courrier le Service départemental d'Incendie et de Secours et à ouvrir l'accès à ce groupement de commandes à la liste des structures citées en annexe 1 du rapport. Il s'agit de permettre à des structures aux besoins similaires à ceux du Département de bénéficier de prix intéressants et de technologies de pointe, tout en préservant la faisabilité du projet et son homogénéité. Un courrier sera envoyé à chaque structure identifiée pour l'informer de la constitution de ce groupement de commandes. Les services du Département organiseront une ou plusieurs réunions d'information afin d'aider les structures à décider de leur adhésion ou non au groupement de commandes, eu égard à la technicité des éléments en jeu.

Enfin, il convient de prendre note qu'au regard de la technicité de cet achat et du calendrier contraint pour le réaliser, une attention particulière doit être portée par les structures intéressées à respecter les délais imposés aux différentes étapes du projet, notamment en ce qui concerne l'adhésion au groupement de commandes. La convention définitive comprenant la liste des adhérents fera l'objet d'un prochain rapport détaillé.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci aussi pour ce travail qui nous permet d'accompagner d'autres acteurs du territoire !

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions qui vous sont soumises et dont M. GAILLARD vient de vous faire part. *(Adoptées à l'unanimité.)*

ENSEMBLE IMMOBILIER TRACES DE PAS
LA SOUTERRAINE

RAPPORT N°CD2019-09/1/3

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – L'objet du rapport est bien la mise en œuvre du montage juridique présenté lors de la séance du Conseil départemental du 8 février 2019.

Les échanges constructifs entre les Sœurs, propriétaires du couvent, le Département, la commune de LA SOUTERRAINE et l'association ASILE ont permis de dessiner un nouveau projet pour ce site historique, tout en assurant la pérennité du GIP Traces de Pas.

Ce projet, dans son ensemble, a été approuvé, je le rappelle, lors de la séance plénière du 8 février 2019.

Dans le schéma avancé, il était question d'une révocation amiable de la donation. Finalement, les Sœurs ont laissé l'action en justice se poursuivre et le Tribunal de Grande Instance de GUERET a révoqué le don consenti à l'association ASILE, le 23 juillet 2019.

Il s'agit désormais de poursuivre les démarches en accord avec la commune de LA SOUTERRAINE, les Sœurs de la Congrégation souhaitant que le montage envisagé aboutisse rapidement.

S'agissant de la donation, l'Etude BODEAU – GUETRE travaille à la rédaction des actes notariés : un acte de donation des Sœurs en faveur de la commune de LA SOUTERRAINE et un acte de donation des Sœurs en faveur du Département, dont le projet vous a été remis sur table. Deux baux emphytéotiques administratifs entre le GIP et la commune de LA SOUTERRAINE et entre le GIP et le Département sont également en cours de rédaction.

Concernant la convention constitutive du GIP Traces de Pas, le projet présenté lors de la séance du 8 février 2019 sera complété et modifié pour tenir des propositions suivantes :

- Les membres et leurs voix à l'assemblée générale du GIP : le département de la Creuse, 50 % ; la commune de LA SOUTERRAINE, 49 % ; l'association ASILE, 1 %.

Le Département sera représenté par deux personnes physiques titulaires et deux suppléants, dont la liste est proposée en annexe du rapport.

- Les membres et leurs voix au conseil d'administration du GIP : le département de la Creuse, 51 % ; la commune de LA SOUTERRAINE, 49 %.
  Le Département sera représenté par une personne physique titulaire et un suppléant, dont la liste est proposée en annexe du rapport.

La contribution des membres au remboursement des emprunts s'établit ainsi : le Département, 65 % ; la commune de LA SOUTERRAINE, 35 %. Les emprunts du GIP s'élevaient à 1 304 577,67 € au 1er janvier 2019. Une renégociation de ces emprunts auprès de la Banque des Territoires a lissé les dettes jusqu'en 2034. La part pour le Département s'élèvera à un montant total de 847 975,49 €. Vous trouverez en annexe du rapport le détail des annuités à rembourser par le Département au GIP Traces de Pas.

La contribution des membres aux charges du GIP sera arrêtée annuellement par le conseil d'administration dudit GIP. Une convention de mise à disposition règlera les usages entre ce dernier et le Département pour l'utilisation des locaux par les services du Département. Une sous-convention de mise à disposition entre le Département et l'association ASILE règlera les usages pour l'utilisation de bureaux par l'association dans les locaux mis à disposition par le Département.

Par ailleurs, pour information, l'Etat, en contrepartie de sa sortie, a versé une contribution de 376 000 € au GIP.

Il sera mis fin à la convention de mise à disposition de locaux signée le 3 novembre 2014 entre le Département et le GIP Traces de Pas, et ce au 31 décembre 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est quelque peu contrainte et forcée, mais aussi pour des raisons financières que j'ai tenté sur ce dossier d'être en position de force. Ma vision quant au départ de l'Etat et des deux autres membres du GIP était fondamentalement différente. Nous retrouvant à seulement trois acteurs dont un qui n'a pas de solvabilité, il s'agissait de trouver le meilleur compromis possible pour les deux collectivités, dans ce qui pouvait être entendable pour le Conseil départemental de la Creuse et dans ce qui pouvait être réaliste pour la commune de LA SOUTERRAINE.

Si ce qui vous est présenté n'est pas complètement satisfaisant – vous l'aurez compris – au regard des montants financiers importants engagés par le Conseil général, puis départemental sur ce dossier et des emprunts restant encore à financer, la question s'est vite posée : fallait-il tout perdre ou accepter le coût de l'opération ? J'ai préféré ne pas tout perdre, et ce pour plusieurs raisons. Il est certain que les services de l'UTAS et de l'UTT ont besoin de nouveaux locaux. Par ailleurs, ils se sont fortement impliqués dans le cadre de ce nouveau projet au titre de la définition d'un accueil de qualité avec leurs collègues de deux autres Conseils départementaux, l'Eure-et-Loir et le Val-d'Oise. Ils ont également conscience de tout ce qui n'est pas optimum dans ce bâtiment pour accueillir les publics qu'ils prennent en charge. Bref, tout le monde a renoncé aux ambitions que nous pouvions nourrir pour essayer d'être dans le consensus.

J'espère que ces considérations sont bien entendues ; en tout cas, c'est ce que je souhaite.

Des réactions de la part de certains d'entre vous ?

Je vous en prie, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – Je formule simplement deux observations quant à la formulation.

Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de remplacer la référence aux Sœurs par la Congrégation du Saint-Sauveur, s'agissant de négociation d'organisme à organisme ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison sur ce point, d'autant que vous connaissez bien ce dossier, mais peut-être avez-vous d'autres remarques à formuler ?

M. LOZACH. – Par ailleurs, vous proposez à l'Assemblée de vous autoriser « à signer la convention constitutive du GIP ». Est-ce la bonne formule, sachant que le GIP a été constitué voilà déjà longtemps ?

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit, en effet, du nouveau GIP.

M. LOZACH. – Oui, et c'est donc une précision à faire figurer !

Mme LA PRESIDENTE. – Par obligation, nous avons à reformuler cette convention constitutive puisque l'Etat ne fait plus partie du GIP.

M. LOZACH. – C'est donc une nouvelle convention.

Mme LA PRESIDENTE. – A la majorité des membres, il a été dit que l'Etat était autorisé à quitter le GIP. C'est donc la constitution d'un nouveau GIP avec une gouvernance modifiée et la participation financière destinée à faire face aux dettes du GIP qui sont actées dans cette nouvelle convention constitutive.

Avec cette formulation ainsi énoncée, tout va peut-être, voire certainement mieux…

En tout cas, je crois avoir entendu dire que je me prêtais à de la politique politicienne sur ce dossier, en effrayant tout le monde. La Congrégation, via son conseil juridique, a bien mis fin à la donation en juillet dernier. Ce n'était donc pas une menace en l'air et j'ai eu raison de

l'avoir prise très au sérieux afin que le pire n'arrive pas au sujet de ce projet. J'espère qu'il va désormais pouvoir aboutir.

Personne ne demande plus la parole ?...

Par conséquent, afin de décliner la mise en œuvre opérationnelle du processus ainsi exposé, je vous propose :

- de prendre acte du versement par l'Etat de la somme de 376 000 € au GIP Traces de Pas ;
- de m'autoriser à signer les actes notariés – donation, bail emphytéotique administratif – ou de m'autoriser à donner ce pouvoir à un Conseiller départemental, le cas échéant ;
- d'approuver la répartition des voix des membres à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du GIP Traces de Pas ;
- de nommer les représentants, titulaires et suppléants, du Département à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration désignés dans la liste jointe au rapport ;
- d'approuver la contribution de 65 % du Département au remboursement des emprunts du GIP Traces de Pas ;
- de m'autoriser à signer la convention constitutive du GIP Traces de Pas ou de m'autoriser à donner ce pouvoir à un Conseiller départemental, le cas échéant ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour approuver les conventions et sous-conventions de mise à disposition à intervenir ;
- de résilier, de manière amiable, la convention de mise à disposition de locaux signée le 3 novembre 2014 entre le Département et le GIP Traces de Pas à la date du 31 décembre 2019.

S'agissant de nommer les représentants du Département à l'Assemblée générale du GIP Traces de Pas, je propose ma candidature en tant que titulaire et celle de Mme Marie-Christine BUNLON en tant que suppléante, ainsi que la candidature de M. Patrice MORANÇAIS en tant que titulaire. Nous proposons au groupe minoritaire de désigner un suppléant.

M. LEGER. – Nous proposons la désignation de Mme Marie-France GALBRUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte. Il en est donc ainsi décidé.

Quant à la représentation du Département au Conseil d'administration du GIP Traces de Pas, je propose ma candidature en tant que titulaire et celle de M. Patrice MORANÇAIS en tant que suppléant.

Personne ne demande la parole ?...

Souhaitez-vous vous prononcer sur chacune des propositions que j'ai énoncées à l'instant ou de façon globale sur ce dossier ?

M. LEGER. – De façon globale !

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets donc aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N°CD2019-09/1/4

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il est proposé une modification du tableau des emplois et du tableau des effectifs de la collectivité, pour prendre en compte l'évolution de l'organisation des services, et ce dans la logique de l'avancée de la collectivité plus en mode projet. Ces propositions de modification ont fait l'objet d'une présentation lors des trois dernières réunions du Comité Technique, avec avis favorable des représentants du personnel.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes – suppression/création – au sein des services du Conseil départemental. Celles-ci portent sur la modification des tableaux des emplois et des effectifs de la collectivité, ainsi que sur la modification, *de facto*, de l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à l'unanimité.)*

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT
DES AGENTS DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2019-09/1/5

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Suite à des observations formulées par la Préfecture au titre du contrôle de légalité, il a été proposé de prendre une nouvelle délibération relative au remboursement des frais de déplacement des agents, qui se substituera à la délibération N°CD 2019-05/1/13 du 25 mai 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions ayant pour objet :

- de rapporter la délibération N°CD 2019-05/1/13 du Conseil départemental du 25 mai 2019 ;
- d'établir les taux de remboursement des frais d'hébergement tels qu'ils sont précisés dans l'article 2 de l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des

indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ;

- d'appliquer le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sans tenir compte des frais réellement engagés par les agents de la collectivité.

L'application de ces dispositions conduira notamment à aligner les remboursements de nuitées pour la ville de Bordeaux sur ceux prévus par l'arrêté du 26 février 2019, soit 90 €. *(Adoptées à l'unanimité.)*

ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT N°CD2019-09/1/6

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale indique que les documents budgétaires sont assortis en annexe du bilan certifié conforme du dernier exercice connu des organismes dans lesquels le Département détient une part de capital, ou au bénéfice desquels le Département a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 76 225 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme.

Les bilans des différents organismes font l'objet d'un fascicule spécial qui vous a été adressé.

Mme LA PRESIDENTE. – Ces informations appellent-elles de votre part des questions ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je tiens à faire part de la remarque que j'ai formulée hier en commission des finances. En fait, des sociétés dans lesquelles nous avons également des parts n'apparaissent pas dans ces annexes et n'y sont jamais apparues. C'est juste une proposition.

Ce qui m'y fait penser, c'est le fait que nous ayons des parts dans la société coopérative d'intérêt collectif l'Arban de FAUX-LA-MONTAGNE.

Apparemment, il y a d'autres sociétés dans lesquelles nous avons quelques parts.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Oui, il y en aurait d'autres, en effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme LOUIS me précise en aparté que ce sera rapporté dans le CA 2019.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition vous invitant à prendre acte de cette communication. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DU PARC DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2019-09/1/7

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Par délibérations de l'Assemblée départementale des 30 mars et 13 décembre 2010, la décision avait été prise de créer un budget annexe pour les activités du Parc géré selon la nomenclature M4 en raison du caractère industriel et commercial de la structure, afin notamment de pouvoir continuer à effectuer des prestations en direction des communes.

Ce budget s'autofinance avec les recettes attendues établies avec un tarif des prestations fournies, correspondant aux travaux effectués pour le compte des communes, ainsi que des travaux, de la vente de marchandises et des locations d'engins et de véhicules pour le compte du Département lui-même, majoritairement pour l'entretien de la voirie départementale.

Aujourd'hui, le constat établi montre que la part des travaux réalisés pour le compte des communes s'avère très faible, s'agissant d'environ 165 000 € par an sur les 4 dernières années, au regard de l'ensemble des recettes perçues sur la même période, soit un montant de l'ordre de 7,3 M€, ce qui représente 2,26 %.

En outre, dans une optique de modernisation et d'optimisation du mode de pilotage de l'action publique, le budget annexe ne semble plus adapté à la mise en oeuvre des orientations stratégiques de la collectivité.

En conséquence, il a été proposé la suppression du budget annexe du Parc départemental à compter du 31 décembre 2019. Ce dernier n'aura pas de journée complémentaire.

Les résultats de clôture du budget dissous seront arrêtés au 31 décembre 2019 et intégrés par anticipation au sein du budget principal de l'exercice 2020.

Je crois que sur un point, Mme LOUIS a une précision à apporter.

Mme LOUIS, Directrice des Finances et du Budget. – Concernant l'activité d'élagage, il s'agit d'une activité commerciale qui ne peut donc pas être insérée dans le budget principal. S'il est décidé de procéder à cette activité, il faudra la suivre sur le budget annexe selon la nomenclature M4.

Mme LA PRESIDENTE. – Malheureusement, nous ne pouvons pas non plus grever ces recettes provenant de la vente de plaquettes de chauffage fabriquées à partir des résidus de l'élagage sur le budget « Energies renouvelables », que nous avons créé.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à supprimer à compter du 31 décembre 2019 le budget annexe du Parc départemental géré en M4 et de reprendre par anticipation les résultats de clôture du budget annexe dissous au sein du budget principal de l'exercice 2020, géré en M52. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Par ailleurs, je mets aux voix la proposition tendant à encaisser, sur le budget principal à compter du 1er janvier 2020, le produit de la vente des plaquettes de chauffage…

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je vous interromps, madame la Présidente, car si c'est bien ainsi que nous voulions procéder, il s'avère que ce n'est pas possible !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, pardon ! Ce troisième alinéa qui fait partie dans le rapport de la « proposition de la Présidente » est donc retiré.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT N°CD2019-09/1/8

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le montant de la décision modificative n°2 de l'exercice 2019, qui intègre principalement des redéploiements de crédits, ainsi que des écritures d'ordre budgétaires, ressort à 579 127 € dont 483 390 € en investissement et 95 737 € en fonctionnement.

Le détail des principaux redéploiements et inscriptions de crédits déclinés par fonction figure dans le rapport.

La décision modificative relative au budget annexe du Laboratoire départemental, ainsi que celle afférente au budget annexe du Parc départemental sont également présentées dans ce rapport.

Sur l'ensemble des fonctions, des réajustements sur les lignes « frais de personnel » sont effectués.

Mme LA PRESIDENTE. – La fonction 0 « Services généraux » suscite-t-elle des interventions ?

Puisque tel n'est pas le cas, nous en venons à la fonction 2 « Enseignement ».

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – S'agissant de la fonction 2, voici une question que, du reste, j'ai posée en commission : qu'en est-il concernant les menuiseries du collège de SAINT-VAURY ? Vous nous l'avez déjà dit, mais je ne m'en souviens pas.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce sont des crédits qui ne pouvaient pas être mobilisés en 2019.

Mme MARTIN. – Oui, mais pour quelles raisons ? Je crois qu'une réponse devait nous être apportée.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je vais laisser le soin à M. MERPILLAT de vous donner des précisions.

M. MERPILLAT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire. – Il s'agissait d'un « réaiguillage » de crédits pour une contribution au financement de la réfection du réseau d'alimentation en eau potable du collège Martin Nadaud de GUERET, ainsi que de la mise en accessibilité du collège de CHAMBON-SUR-VOUEIZE en raison d'un élève en situation de handicap. Par conséquent, les travaux initialement prévus au collège de SAINT-VAURY sont programmés pour l'année 2020.

Mme MARTIN. – Je vous remercie de cette réponse.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

La fonction 3 « Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sport et Loisirs » appelle-t-elle des remarques ?

Puisque tel n'est pas le cas, nous en venons à la fonction 6 « Réseaux et infrastructures ».

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant la fonction 6 « Réseaux et Infrastructures », page 59 du rapport, en ce qui concerne « La Clide » et le carrefour de « La Seiglière », il est fait part d'un redéploiement des financements de la Région Nouvelle-Aquitaine et donc d'une recette supplémentaire attendue de 175 000 €. Pourquoi ? Des financements n'auraient-ils pas été consommés et à quel titre ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des infrastructures et du Numérique. – Nous attendions la réponse de la Région quant à son accord pour la signature d'un avenant. En fait, sur « La Clide », des subventions n'avaient pas été consommées en totalité et nous ne pouvions pas, nous, les transférer sur l'opération du carrefour de « La Seiglière » sans signature d'un avenant. Depuis, la Région a signé cet avenant, mais ce n'était pas le cas au moment du BP, d'où l'inscription à cette DM de cette recette supplémentaire de 175 000 €. Telle est l'explication.

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, la Région a accepté de reporter sur la seconde opération les crédits non consommés au regard du coût réel de la première opération.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ma question concerne le programme des aires de covoiturage, qui connaît tout de même un ralentissement évident. Puisque les crédits sont retirés concernant, soit « La Prade », soit « Pierre-Blanche », est-ce un abandon pur et simple de ces aires de covoiturage éventuellement envisagées ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique. – Non, ce n'est absolument pas un abandon ! C'est juste un retard qui est pris par rapport à la construction de l'aire de covoiturage sur « Pierre-Blanche ». Nous sommes justement en échange avec la Com-com et l'Etat était aussi partie prenante du fait que ce soit sur l'échangeur n°45, en sortie de la RN 145.

La question la plus importante, me semble-t-il – n'est-ce pas Nicolas SIMONNET ? – a trait à la future aire de covoiturage qui n'est pas encore complètement arrêtée. C'est un retard, comme pour celle sur la commune de LA SOUTERRAINE, qui vient par la suite.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Oui, tout à fait, mais s'agissant d'un projet d'aménagement global, nous sommes en réflexion.

Le terrain sur le lieu-dit Pierre-Blanche est encore aujourd'hui propriété de l'Etat et sera propriété de la communauté de communes Creuse Confluence dans quelques mois. Des travaux sont à réaliser pour construire cette aire de covoiturage en raison de servitudes. C'est l'électricité et ce sont des canalisations d'eau qui supposent d'être déplacées. Bref, ce sont des surcoûts importants.

La Com-com Creuse Confluence a bien dit qu'elle vendrait au Département pour l'euro symbolique une emprise suffisante pour réaliser cette aire de covoiturage dont le projet est engagé et sera mené à bien, d'autant que le Département a également accepté de co-participer aux frais pour aménager la desserte et la voie d'accès depuis la route départementale sur « Pierre-Blanche ». Qui plus est, il y est imaginé un quai de transfert pour les ordures ménagères sur ce site localisé le long de la RN 145. C'est donc très intéressant et c'est tout l'intérêt de travailler avec le SICTOM de CHENERAILLES et la Com-com Creuse Grand Sud. Mais il faut, à cet effet, définir l'exutoire. Tout repose sur cette perspective. Vous comprenez donc bien que ce sont aussi, en toile de fond, d'autres enjeux et, pour le moment, nous sommes un peu dans l'expectative.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Si j'en crois l'intervention de Mme FAIVRE, chronologiquement, votre choix a été fait : c'est, d'abord, « Pierre-Blanche » et, ensuite, LA SOUTERRAINE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique. – Oui ! Concernant LA SOUTERRAINE, nous en sommes vraiment aux prémices. L'inscription a été faite dès lors que l'on a jugé de l'opportunité avec la mairie et qu'a été éclaircie la question de savoir qui était propriétaire du terrain pressenti en bordure de la RN 145. Au final, il s'avère que c'est un délaissé dont nous sommes propriétaires et nous allons donc pouvoir en disposer. Seulement, il est tout de même un peu en dénivelé et l'étude n'est pas prête, mais il est vrai que nous pensions voilà quelques mois avancer plus vite sur « Pierre-Blanche ».

Pour l'instant, nous restons donc dans cette chronologie, mais si les problèmes s'avéraient plus importants, nous aurons l'occasion d'en reparler. En tout cas, il faut savoir que ce ne sont pas non plus des travaux qui durent très longtemps une fois que le dossier est prêt.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

La fonction 7 « Aménagement et Environnement » suscite-t-elle des observations ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous en venons aux opérations non ventilées, chapitre 923 et 925, et au chapitre de prévision sans réalisation, chapitre 950.

Auriez-vous sur ces chapitres des questions ou des remarques à formuler ?...

Je constate que tel n'est pas le cas non plus et je vous invite donc à procéder au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2019 du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
<u>90 – Equipements départementaux</u>				
Chapitre 900 : Services généraux	135 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 902 : Enseignement	5 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*	-	
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	42 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	30 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	190 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	175 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	17 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
<u>91 – Equipements non départementaux</u>				
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	- 9 000	*Adopté à l'unanimité*	-	
<u>92 – Opérations non ventilées</u>				
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	230 000 €	*Adopté à l'unanimité*	230 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	78 390 €	*Adopté à l'unanimité*	78 390 €	*Adopté à l'unanimité*
<u>95 – Chapitre de prévision sans réalisation</u>				
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	- 235 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
TOTAL	**483 390 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**483 390 €**	*Adopté à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
<u>93 – Services individualisés</u>				
Chapitre 930 : Services généraux	- 127 053 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 932 : Enseignement	4 800 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	39 290 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	- 1 500 €	*Adopté à l'unanimité*		
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	162 500 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 935-6 : RSA	1 000 €	*Adopté à l'unanimité*	69 347 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	19 390 €	*Adopté à l'unanimité*	26 390 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 2 190 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 939 : Développement	- 500 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
TOTAL	**95 737 €**	*Adopté à l'unanimité*	**95 737 €**	*Adopté à l'unanimité*

TOTAL GENERAL	**579 127 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**579 127 €**	*Adopté à l'unanimité*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la décision modificative du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La décision modificative du Laboratoire départemental d'Analyses consiste en un redéploiement de crédits au sein de chaque section, ainsi qu'en une inscription de recettes à hauteur de 62 500 €. En effet, le Laboratoire d'Ajain a été retenu pour

réaliser la campagne de prophylaxie du GDS87 pour la CDAAS 87, la Coopérative départementale agricole d'Action sanitaire. Ce nouveau client va impacter de façon notoire le fonctionnement de notre Laboratoire départemental en termes de volume d'activité et de chiffre d'affaires.

Dans le rapport, figurent dans le détail les dépenses en investissement et les dépenses et recettes en fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, lors d'une séance plénière précédente, nous avions eu droit à un long développement sur le rapprochement des deux Laboratoires de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Nous voudrions savoir où nous en sommes aujourd'hui, d'autant plus que le contrat du directeur, qui était un directeur commun, disons partagé, parvenait à terme en juin dernier. Je pose la question car nous avons l'impression de passer d'une complémentarité éventuelle, d'un partenariat éventuel quasiment à une sorte d'affrontement puisque nous nous engageons maintenant sur les platebandes de la Haute-Vienne, avec les marchés du GDS 87 en matière de prophylaxie bovine.

J'espère que tout cela a été bien anticipé et réfléchi parce qu'il ne faudrait pas non plus qu'à moyen terme, il y ait un retour de bâton préjudiciable au Laboratoire de la Creuse. En tout cas, nous avons le sentiment que cette ambition de rapprochement entre ces Laboratoires de la Creuse et de la Haute-Vienne est en train de faire « pschitt », comme disait un ancien Président de la République.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est déjà le cas depuis un moment !

En début d'année, j'ai reçu un courrier du Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, pour m'annoncer qu'il mettait fin au contrat du directeur dont la Haute-Vienne était l'employeur. Nous n'avions donc plus de poste de direction de par cette décision de plein droit du Conseil départemental de la Haute-Vienne, que nous avons bien évidemment respectée. Il nous a donc fallu rebondir, d'autant que cette décision n'était assortie d'aucune autre proposition et se justifiait par le fait que ce partenariat, nous était-il indiqué dans ce courrier, n'avait pas convenu audit Conseil départemental.

Le fait de prononcer le divorce avant même toute discussion entre les fiancés puisque nous n'étions pas mariés nous a fortement surpris. Le processus de rapprochement que nous avons vu se dessiner entre la Haute-Vienne et la Dordogne nous a laissé entendre que c'était plus la nouvelle vision et l'option prise par le Conseil départemental de la Haute-Vienne que de continuer à travailler avec nous.

Après, chacun est libre, et nous avons donc pris acte de cette décision de nos voisins.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Je souscris pleinement à vos propos, madame la Présidente, s'agissant du comportement de nos collègues du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

C'était une convention de « non-agression » qui nous liait et d'ailleurs, nombre de dispositions qui y figuraient n'ont pas du tout été respectées par la Haute-Vienne. Je pourrais citer bon nombre d'exemples.

Cette convention a au moins été salutaire sur un point pour le Laboratoire départemental d'Analyses de la Creuse : le recrutement d'un directeur en la personne de Jean-Pierre BARREAUD qui a permis d'apaiser le climat. Il faut se souvenir qu'en 2015, la situation était compliquée et particulièrement tendue, avec un personnel inquiet, un mal-être au travail, etc. Nous nous y étions rendus plusieurs fois avec la Présidente. C'est pourquoi je salue le travail réalisé par Jean-Pierre BARREAUD qui a ramené le calme. Aujourd'hui, y prévalent l'apaisement et l'envie de travailler de toute une équipe soudée.

Il est vrai que nous avons répondu à la consultation lancée par la CDAAS 87, pour la campagne de prophylaxie du GDS87, le Groupement de défense sanitaire. Ce n'est pas parce que l'on est dans le public que le Laboratoire départemental, comme toute entreprise, ne peut pas se permettre d'aller chercher des marchés et d'y répondre, bien au contraire ! Il faut récupérer des marchés, engranger du chiffre d'affaires et des recettes pour faire tourner le Laboratoire et pérenniser l'ensemble des emplois. Nous sommes là dans une politique commerciale.

La proposition faite par notre Laboratoire et à sa tête Jean-Pierre BARREAUD a permis, aussi par les relations que nous avons tissées et créées avec le GDS87 et nos partenaires historiques, le GDS23, de récupérer cet important marché de près de 700 000 € de chiffre d'affaires supplémentaire.

Forcément, ce sont des conséquences collatérales. Le fait de récupérer un marché en Haute-Vienne, c'est du travail en moins pour le Laboratoire de ce département et le Président de la Haute-Vienne a réagi comme il le souhaitait auprès des éleveurs. C'est toujours quelque peu regrettable, d'autant qu'il semble avoir oublié que l'Etat a confié aux organismes à vocation sanitaire l'organisation du sanitaire sur le territoire national. Cela veut dire que chaque GDS est libre de retenir le laboratoire de son choix par rapport à des grilles tarifaires préférentiels sur d'autres territoires. C'est ce que l'on appelle la libre concurrence. Encore heureux que l'on puisse répondre à des marchés et y donner suite si des clients proposent des offres plus intéressantes ! Ce fut le cas pour notre Laboratoire départemental et ce marché est important. Nous évoquions souvent son devenir et le fait d'aller chercher des marchés ailleurs. Eh bien, voilà ! Nous vous prouvons par A + B, nous élus de la majorité, que le Laboratoire, avec son directeur et toute son équipe, a répondu à un marché et l'a obtenu. Maintenant, il faut répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble des éleveurs de la Haute-Vienne. Je sais que

toute l'équipe est sur le pont. Nous l'avons rencontrée avec la Présidente et je vous prie de croire que tous sont prêts et ont la niaque. Cela nous va donc très bien.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la décision modificative du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, qui s'élève à 62 500 € en dépenses et en recettes. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la décision modificative du budget annexe du Parc départemental.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La décision modificative du budget annexe du Parc départemental retrace des ajustements entre lignes budgétaires, ainsi que l'intégration des frais d'insertion au patrimoine, ce qui représente une inscription de 293 € en dépenses et en recettes d'ordre.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la décision modificative du budget annexe du Parc départemental représentant une inscription de 293 € en dépenses et en recettes d'ordre. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Par ailleurs, je vous invite à vous prononcer sur l'actualisation des autorisations de programme concernant la voirie et les bâtiments dont les collèges, ainsi que sur les nouvelles autorisations de programme pour les dispositifs suivants :

◊ monuments historiques (objets) : + 2 613 €
◊ monuments historiques (bâtiments) : + 33 115 €
◊ patrimoine rural non protégé (objets) : + 500 €
◊ patrimoine rural non protégé (édifices) : + 7 592 €.

(Cette proposition est adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.)

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la deuxième commission a eu à connaître.

ADOPTION DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) POUR LA PERIODE 2019-2025

RAPPORT N°CD2019-09/2/9

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le Plan départemental d'Action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, joint au rapport et soumis à votre approbation, est élaboré pour une durée de 6 ans, soit la période 2019-2025.

Cet outil de planification, copiloté par l'Etat et le Département, porte sur l'insertion par le logement. Il définit la politique départementale en faveur de l'hébergement et du logement pour répondre aux besoins des publics le plus vulnérables, en difficulté sociale et économique, dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle.

Après une phase de bilan et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, il vous est proposé d'adopter ce nouveau Plan départemental, qui met l'accent sur deux orientations majeures.

Première orientation : favoriser et améliorer le parcours résidentiel.

L'action n°1 vise à faciliter le passage de l'hébergement vers le logement. Cela passera, notamment, par une diversification des logements proposés et une meilleure captation du parc privé, ainsi que par une augmentation des places en pensions de famille, structures s'adressant à des personnes ne pouvant pas vivre de manière totalement autonome.

L'action n°2 tend à mieux coordonner et articuler les accompagnements sociaux : suite à plusieurs plans de relance et de réformes législatives, de nouvelles mesures sont apparues dans le paysage des accompagnements liés au logement. Il s'agit pour l'Etat et le Conseil départemental de réfléchir à la fois au contenu de ces interventions et à la répartition par opérateur afin de gagner en lisibilité et de répondre à la diversité des besoins des personnes accompagnées.

L'action n°3 consiste à lutter contre les expulsions locatives par l'intermédiaire de la commission dédiée, mais aussi par un travail de partenariat qu'il convient d'actualiser pour une meilleure coordination des acteurs.

Seconde orientation : améliorer l'offre de logements existants.

L'offre de logements doit permettre de répondre à des besoins spécifiques liés à la situation particulière de certaines familles ou à leur mode d'habiter.

La sédentarisation des familles issues de la communauté des gens du voyage appelle à adapter en partie nos réponses en matière de logement. C'est aussi le cas des personnes en souffrance de troubles psychiques qui nécessitent un accompagnement et un soutien adapté.

Enfin, les jeunes ont des besoins particuliers de logement, soit en raison de leur parcours d'apprentissage ou de leur insertion sociale et professionnelle, soit pour leurs besoins d'accompagnement au démarrage de la vie d'adulte.

La Creuse compte plus de 71 % de ménages propriétaires de leur résidence principale. Les deux programmes d'intérêt général, qui devraient être prolongés jusque fin 2022, permettent de soutenir ces familles dans l'amélioration de leurs conditions d'habitat. Toutefois, nombre d'entre elles sont dans une situation sociale difficile et cet accompagnement seul n'est pas suffisant.

Face à l'absence d'autonomie dans les démarches et l'impécuniosité totale de certains propriétaires, d'autres outils doivent être développés.

Le futur GIP Habitat permettra certainement d'offrir de nouveaux services à la population, qu'il nous est difficile de développer au sein même d'une collectivité, et le recours à des opérateurs sera certainement nécessaire. Ainsi, l'auto-réhabilitation accompagnée permet de diminuer le coût des travaux et peut, pour certaines familles, être un outil d'insertion sociale, voire professionnelle.

Enfin, une action concertée volontariste demeure nécessaire pour résorber l'habitat indigne et non décent dans notre département, au profit tant des propriétaires occupants que des locataires du parc privé.

Dernière précision dans cette présentation, ce Plan a reçu un avis favorable du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement, en date du 2 juillet dernier.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est, là aussi, un long et très important travail, comme le rappelait M. MORANÇAIS, pour accompagner des personnes en difficulté, et il n'est pas simple de travailler aujourd'hui sur un format partenarial. Les intentions sont toujours louables, comme l'est aussi ensuite la concrétisation des actions. Nous y sommes très vigilants et c'est essentiel pour que chacun ait un toit et puisse vivre le plus dignement possible dans ce département.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le Plan départemental d'Action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, pour la période 2019-2025, tel qu'annexé au rapport, à m'autoriser à signer ce document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE EN CREUSE

RAPPORT N°CD2019-09/2/10

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – La Délégation de Service Public, première génération, a été signée pour 5 ans, de 2010 à 2015, et nous l'avons renouvelée pour une période de 10 ans, de 2015 à 2025, au travers d'une seconde génération, auprès de SIRMAD Téléasssistance.

Nous avons poursuivi le développement du dispositif, avec, notamment, une augmentation de l'ordre de 400 packs domotiques par an entre 2015 et 2018.

Notre ambition était également d'inverser les courbes entre abonnés à la téléassistance et abonnés au pack domotique et en juin dernier, il n'était plus dénombré qu'un écart de 336 abonnés au profit de la téléassistance.

Conformément aux modalités de suivi de la DSP prévues au Contrat de concession, un bilan à 2 ans effectué en 2017 a mis en évidence l'atteinte des objectifs fixés par la collectivité en termes de déploiement du dispositif, de qualité du service rendu et d'évolution de l'offre, mais également la répétition d'excédents de gestion chaque année. Nous avons donc engagé plusieurs réflexions sur l'année 2019, avec le déploiement des tablettes « FACILOTAB », une application dans le cadre du projet e-inclusion23 et une évolution de l'offre. Nous avons notamment rencontré la start-up ID1 qui, dans le cadre d'un dispositif de e-santé, a initié le QR code à l'origine de la carte d'identité médicale connectée. C'est un dispositif qui pourrait s'adapter au développement de nos packs et nous réfléchissons donc aux modalités permettant de faire avancer cette solution dans le cadre de nos packs.

Nous avons aussi d'ores et déjà envisagé de renégocier cette délégation, notamment avec l'envoi d'un courrier puisque, vous le savez peut-être, Domo Creuse Assistance n'a plus de directrice, laquelle est partie en retraite, et ce depuis fin décembre 2018 ; d'où les difficultés à négocier avec DCA.

Mme LA PRESIDENTE. – Là aussi, merci pour le travail réalisé de suivi de notre délégataire !

Le pôle domotique à GUERET en est aussi l'un des exemples, s'agissant d'imaginer les besoins des personnes qui ont nécessairement accès à des outils leur permettant de vivre plus dans la quiétude et à leur domicile.

Même si nous en parlons peu souvent, nous connaissons les freins auxquels ont tendance à se heurter certaines personnes âgées qui ne veulent pas déranger et en même temps avoir recours à tel ou tel outil. Nous franchissons aujourd'hui un grand pas avec de nouveaux systèmes qui sont disponibles.

C'est aussi l'un des objets du salon dont nous parlions précédemment, s'agissant, en s'inspirant d'expériences et d'outils utilisés dans d'autres territoires, de faire « notre marché » au regard des besoins des habitants de ce département. Marie-Christine BUNLON est également très impliquée dans tout ce qui est projet innovant.

La perspective est de mettre en place des solutions innovantes pour les personnes âgées et les crédits qui n'ont pas été consommés nous le permettront d'autant plus aisément.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – En guise de complément, cette start-up dont je parlais précédemment et qui commercialise ces QR codes a conventionné avec les sapeurs-pompiers, sachant que nous travaillons également avec eux dans le cadre de leurs interventions pour « relevage de personne » suite à des chutes. Ce dispositif de e-santé permet de procéder à un premier diagnostic avant d'engager éventuellement des démarches nécessitant des déplacements de tel ou tel service de secours.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Le sujet de la domotique fait partie des dossiers avec lesquels nous avons toujours été d'accord, notamment sur la question de la délégation de service public, reconnaissant que c'est très positif avant tout pour les bénéficiaires, mais aussi en termes d'image pour le Département.

Nous nous accordons donc tous à reconnaître que c'est très bien, tout en sachant que le dispositif ne peut évidemment pas se substituer entièrement à l'aide humaine. A ce propos, nous savons que le secteur des métiers du grand âge connaît une crise des vocations et c'est le cas des aides à domicile. Une formation avait été lancée et je me suis laissé dire que, finalement, très peu de personnes s'y sont inscrites, voire ont été reçues.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Je suppose que vous vous référez au Chantier Ecole, lequel fait l'objet de trois sessions.

Le premier Chantier Ecole a « patiné » au démarrage puisque les personnes que nous avions convoquées ne souhaitaient pas y participer ou ne correspondaient pas à ce qui leur était proposé. Malgré tout, il faut savoir que toutes ces personnes ont été aidées dans leur recherche d'emploi, même si elles ne font pas partie de celles qui ont accédé à un emploi d'aide à domicile. En tout cas, toutes ont trouvé une voie et ont été formées, certaines ayant même passé le permis de conduire.

Le deuxième Chantier Ecole, qui vient de débuter, a un tout autre visage puisque la sélection a été plus précise et le recrutement a donc été plus facile. Les personnes en difficulté, malgré tout, ont été peut-être mieux dirigées, mieux conduites et ce deuxième Chantier Ecole semble plus intéressant pour pouvoir former des aides à domicile.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous vous souvenez des mesures que nous avions validées dans le cadre de l'accompagnement de ces professionnels, s'agissant de difficultés au quotidien, avec l'intervention d'une ergothérapeute et d'un préventeur des risques pour assister les aides à domicile. Je ne sais pas si d'autres départements ont pratiqué de même que nous – et si c'est le cas, je ne pense pas qu'ils soient nombreux –, mais nous avons été au-delà du remboursement inscrit dans la convention collective.

Nous consentons aussi des efforts pour vraiment soutenir les associations qui nous disent, en effet, avoir du mal à recruter, surtout que l'été est une période de congés, ce qui, par ailleurs, est tout à fait normal.

Je vais donner de nouveau la parole à Marie-Christine BUNLON pour dire un mot, moins sur le champ du maintien à domicile, mais sur l'accompagnement qu'il est souhaité mettre en place en faveur des EHPAD en période de canicule qui génère pour ces établissements des difficultés et des besoins supplémentaires.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Vous vous souvenez tous que lors de périodes de canicule, nous avons souhaité apporter une aide aux EHPAD, en finançant des postes sur ces périodes, pendant quinze jours, voire trois semaines en fonction des besoins. Chaque EHPAD nous a sollicités en fonction de ses besoins et cette aide avait pour objet de veiller à ce que les résidents ne se déshydratent pas, à les déplacer pour les installer dans des salles adaptées, etc. Cette aide a indéniablement été très appréciée par les EHPAD qui nous ont sollicités.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci encore de cette initiative qui a été d'un grand intérêt !

Personne ne demande plus la parole ?...

Mes chers collègues, je vous invite, après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 24 septembre 2019, à approuver le rapport annuel 2018 du délégataire.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

RAPPORT SUR TABLE N°CD2019-09/2/25

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Mesure innovante de la loi HPST du 21 juillet 2019, le CLS, le Contrat local de Santé, a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional de Santé. C'est le maillon essentiel entre l'ARS et les collectivités territoriales.

Ce Contrat local de Santé, élaboré au regard du Plan Santé+23, en reprend les 5 grandes priorités – développer la prévention, faire des jeunes une cible prioritaire, lutter contre addictions, améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer, maintenir et améliorer l'accès aux soins – et une dédiée à la santé mentale qu'il décline en fiches actions. Vous les retrouvez dans le document annexé au rapport.

Il a pour objet de faciliter les dynamiques de santé et d'agir dans une logique de prévention, pour favoriser l'accès aux droits et à la santé sur le territoire, tout en améliorant le parcours de tous.

Si vous avez pris connaissance desdites fiches, vous aurez constaté que certaines sont déjà appliquées puisque certaines actions sont déjà en cours.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Les plus anciens d'entre nous se souviennent peut-être d'un épisode vécu ici voilà un peu moins d'une dizaine d'années.

L'Observatoire régional de Santé avait produit un rapport sur l'état de santé dans le Sud Creusois, et je m'en étais fait l'écho. Quel moment douloureux alors pour moi ! Que n'avais-je pas dit ! En fait, le rapport révélait, peut-être pour la première fois, je n'en sais rien, un état de santé dégradé dans le Sud Creusois, mais aussi dans tout le Département. Ce rapport faisait état d'une surmortalité, d'un manque de prévention, d'habitants durs au mal, se décidant à se rendre chez le médecin parfois trop tard, de manque de diagnostic, d'addictologie tel l'alcoolisme, etc. Bref, que n'avais-je pas dit !

Je constate aujourd'hui en définitive que tout le monde a accepté d'ouvrir les yeux et de voir la réalité en face. C'est bien car c'est ainsi que l'on peut avancer.

Sur l'esprit du Contrat local de Santé et les fiches actions annexées, je n'ai, pour ma part, aucun souci à émettre. Nous en avons discuté hier en conseil communautaire de Creuse Grand Sud et il en est a été de même, mais quelques remarques ont tout de même été formulées.

Mme le maire de GENTIOUX, et il faut la comprendre puisqu'elle a subi un drame sur sa commune, a dit qu'il aurait peut-être pu être procédé à un ajout sur la permanence des soins et l'organisation des secours. Il ne s'agit pas là de refaire le débat puisque la question a été posée dernièrement à LA SOUTERRAINE : faut-il aller vers un numéro unique ? J'ai l'impression aujourd'hui que l'on s'est emparé de cette question au niveau national.

Pour sa part, le maire de SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, ancien directeur du CH d'AUBUSSON, a souligné le fait que les Contrats locaux de Santé sont entre les mains d'animateurs et que si leur emploi n'est pas sécurisé, tout ce qui est écrit dans le document restera en partie lettre morte.

Nous, nous avons eu la chance d'avoir une bonne animatrice sur notre territoire, tandis que d'autres ont eu à connaître d'incidents de parcours. Dans ce cas, il est beaucoup plus difficile de faire vivre un Contrat local de Santé si personne n'est là pour l'animer.

Bref, tout le monde est d'accord avec les Contrats locaux de Santé, pour la prévention et contre la surmortalité de nos habitants, mais sans une offre de soins digne de ce nom, tout le reste ne vaut plus et sera lettre morte. Je pense en particulier à l'hôpital d'AUBUSSON qui est menacé. L'offre de soins, c'est aussi la médecine libérale, sujet que nous avons évoqué ce matin. Tout ce qui est développé dans ce rapport, c'est très bien ! Il ne manque ni un chiffre, ni une bonne intention, mais soyons aussi vigilants – et là, j'enfonce une porte ouverte car nous le sommes évidemment – au maintien de l'offre de soins, hospitalière comme en médecine libérale. L'hôpital d'AUBUSSON souffre et celui de GUERET aussi. Alors, restons mobilisés ! Sinon, le reste sera beaucoup plus difficile à mettre en œuvre.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Nous savons tous combien c'est difficile aujourd'hui sur le territoire, mais pour information, je voudrais juste citer un exemple que je connais, celui de SAINT-VAURY, puisque vous savez qu'au sujet de la santé mentale, nous avions aussi de très importantes difficultés. La solution aujourd'hui promue est un rapprochement avec le CH Esquirol. Peut-être faut-il effectivement envisager de travailler en ce sens. Un rapprochement avec Esquirol nous permettrait d'accueillir sur notre territoire des internes qui apportent tout leur savoir et c'est ce dont nous avons besoin.

Oui, les hôpitaux d'AUBUSSON, de BOURGANEUF et de GUERET nécessitent du personnel supplémentaire, mais je crois que ce travail qui débute avec le CHU de Limoges pourra peut-être apporter aussi des solutions dans ce sens.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous échangions sur le sujet avec Patrice MORANÇAIS et Nicolas SIMONNET puisque, à l'époque, les mêmes indicateurs péjoratifs de santé étaient mis en avant sur tout l'est du Département. C'est ainsi que les élus du territoire du Pays Combraille en Marche s'étaient engagés dans une démarche sur le sujet : un pôle d'excellence rurale a été labellisé en 2010 ; un réseau de professionnels s'est mis en place et a été accompagné ; un dispositif informatique de transmission et de partage des données a été accompagnée à hauteur de 50 % ; puis, des programmes immobiliers, dont la tête de pont était la Maison de Santé pluriprofessionnelle de BOUSSAC, se sont déclinés, ensuite, à EVAUX, CHAMBON et AUZANCES.

Bref, beaucoup a été fait. Certes, la situation n'est pas encore satisfaisante au vu des besoins des habitants de nos territoires, mais je pense que nous avons agencé les briques qu'il était indispensable de mettre en place sur le territoire. La meilleure preuve, ce sont ces professionnels de santé sur la MSP de BOUSSAC. Ils sont déjà dans un projet autre qui, j'en suis certaine, va aboutir parce qu'ils n'ont rien lâché. Ils se sont coordonnés, organisés et ils ont aussi une vision de ce qu'ils peuvent mettre en œuvre pour garantir à leurs patients l'accès aux soins.

Ce tout constitue aujourd'hui un vrai maillage. Il est question, non plus de réseau de santé, mais déjà de GHT, groupement hospitalier de territoire, même à l'échelle des professionnels de santé. C'est tout un réseau qu'il faut construire avec les hôpitaux, qu'ils soient de première proximité ou un peu plus éloignés ; sur l'est, c'est Montluçon et Clermont et, sur le sud, ce peut être Ussel.

Nous, sur notre intercommunalité, nous avons déjà tenu quatre réunions – la première était en juillet – avec un certain nombre d'acteurs, dont les professionnels de santé, pour échanger sur les fiches actions, pour inciter les acteurs des territoires à se prêter à des comparaisons et à organiser des rencontres avec ces animateurs de santé publique du Plan Santé+23. Puisque les intercommunalités et le Conseil départemental sont signataires de ce Contrat local de Santé à l'échelle départementale et compte tenu de la présence de ce Conseil locale en Santé mentale, il faut que nous ayons ce rôle de vigilance et de veille afin que chacun, une fois ce document signé, ne reste pas de son côté ou ne reparte pas dans son coin !

L'animation n'est pas forcément présente dans les territoires. C'est pourquoi la question de savoir comment capter les animateurs à l'échelle départementale dans nos territoires est un réel enjeu.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – En guise de complément, je tiens juste à rappeler aussi l'intérêt de la télémédecine. Aujourd'hui, c'est aussi un projet important sur notre territoire et un développement innovant qu'il s'agit d'intégrer.

D'ailleurs, la fibre arrange bien nos affaires, si je puis dire, puisqu'il sera ainsi possible de se connecter avec des médecins de toute la France. Je sais que certains centres hospitaliers travaillent sur ces connexions avec des spécialistes situés aussi bien dans le Sud de la France qu'à Paris.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – J'ai participé aux réunions sur ce Contrat local de Santé. En dehors des animateurs de santé qui ont été recrutés et dont il faut effectivement pérenniser les postes, ce Contrat génère-t-il globalement des moyens, des financements supplémentaires pour notre département ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne l'ai pas compris ainsi !

Mme MARTIN. – D'accord.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une déclinaison, une nouvelle organisation entre le Plan Santé+23 et un Contrat local de Santé à l'échelle départementale.

Mme MARTIN. – L'ARS aurait pu abonder certains crédits.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – L'ARS finance tout de même ces 14 postes d'animateurs chargés de la prévention sur tout le territoire.

Mme MARTIN. – Au-delà de ces postes d'animateurs, j'ai vu, par exemple, que la Mission locale avait des actions la concernant au sujet de la prévention de santé des jeunes. Des financements supplémentaires sont-ils apportés à ce titre ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Dans ce cadre-là, oui ! Des appels à candidatures sont lancés par l'ARS et je pense aux SPASAD dont une fiche action leur est d'ailleurs consacrée. Ils sont trois à y avoir répondu, l'EHPAD de CHAMBON avec l'ADEC et les services de soins à domicile. Dans ce cadre-là, des financements supplémentaires interviennent effectivement pour mettre en place ce système sur une période organisée.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit souvent, et c'est d'ailleurs ainsi que se sont construites les fiches actions, de réaffirmer des partenariats dont le Conseil départemental est évidemment un acteur incontournable sur un certain nombre de points et de répondre à la question : « Où en sommes-nous ? », en se retrouvant autour d'une table. On sait bien que sur les démarches d'accompagnement et la prévention de certains cancers, par exemple, l'outil existe, la méthode est en place, sauf que les résultats font l'objet d'un retour extrêmement insatisfaisant.

Comment réaffirmer ces partenariats et quelles solutions nouvelles mettre en place ? Il s'agit tout simplement de faire en sorte que les acteurs locaux soient soutenus dans leur mission, via ces animateurs de santé de l'ARS, pour ne pas baisser les bras. C'est ainsi que je l'ai perçu.

Forcément, nous y avons trouvé un intérêt dans nos EPCI, en lien avec les projets de santé qui se sont déployés, les maisons de santé, les coordinations, les relations entre les professionnels de santé, les élus et, bien évidemment, à l'échelle de nos UTAS, en particulier, mais aussi des structures. Nous travaillons avec la Mission locale dont vous parliez, avec le pôle insertion, etc.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Il est certain que nous sommes tous d'accord pour mettre en place ce Contrat local de Santé et le signer dans quelques jours. Par contre, cela ne nous fait pas oublier les difficultés auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés pour recruter des médecins, des dentistes, etc. Le

problème est là ! A un moment donné, l'accessibilité aux soins et à la santé relève du domaine régalien de l'Etat. L'ARS a financé des postes d'animateurs. Très bien ! En revanche, lorsque nous avions demandé en son temps de pouvoir bénéficier d'animateurs dans les Maisons de santé pour faire vivre les relations entre les différents professionnels de santé, notamment sur le Pays Combraille en Marche, l'ARS a été claire, opposant un refus quant à les financer. Encore une fois, il ne s'agit pas de mettre un emplâtre sur une jambe de bois. Ne déplaçons pas le problème ! Oui, à tout ce qui va dans le bon sens, comme la prévention à l'égard de la jeunesse, l'addictologie, etc. Par contre, le problème est toujours là et on ne l'a pas solutionné. J'avoue que l'ARS et les annonces faites par la Ministre de la Santé ne m'ont pas convaincu, bien au contraire, et m'alertent encore davantage sur les difficultés rencontrées et à venir dans les territoires ruraux.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Ce qui vient d'être évoqué, c'est ce que je voulais dire. Le problème récurrent, ce sont les médecins, généralistes et spécialistes. Telle est la problématique à laquelle nous sommes, nous, confrontés sur la santé mentale prise en charge sur le CH de SAINT-VAURY, par exemple. Il n'y a plus de pédopsychiatres et concernant les psychiatres, c'est compliqué.

C'est, par ailleurs, l'effet pernicieux de l'intérim qui met tous les hôpitaux dans une galère financière pas possible. Pourquoi ? C'est tout simplement plus intéressant, s'agissant de 1 500 € à 2 000 € la journée.

Il faudrait que l'ARS s'attaque à cette problématique. Il y a des médecins puisqu'il y en a plein en intérim. Il va donc peut-être falloir, un jour, que quelqu'un ait le courage de s'attaquer à cette problématique. L'hôpital de GUERET en souffre financièrement, le centre de SAINT-VAURY également et l'hôpital d'AUBUSSON, j'imagine aussi. Il convient donc tout de même d'y réfléchir !

Mme LA PRESIDENTE. – Je me permets de rebondir sur ce que vous dites, monsieur BAYOL, et sur des questions sur lesquelles nous avons échangées ce matin, sachant que nous étions exactement dans la même problématique. Pourquoi avons-nous choisi de ne pas porter un centre de santé à l'échelle départementale ? Je me réfère tout simplement à ce qui se passe en Corrèze et aux tarifs pratiqués. C'est de la surenchère, exactement comme dans les hôpitaux publics. C'est pourquoi il nous a semblé préférable de souscrire à l'encadrement que propose la Mutualité Française Limousine, avec des grilles normées et une partie de l'intéressement à l'acte.

Autre inquiétude, au sein même de notre collectivité, dans le cadre de la médecine préventive, au titre de la PMI, nous employons des médecins qui sont donc salariés du Conseil départemental, et ce dans le cadre d'une grille actée. Je les comprendrais complètement, s'ils nous disaient demain : « Vous financez des médecins salariés pour un centre de santé, qui plus est deux fois plus que nous et pourquoi pas nous ? »

Je considère que cette candidature portée par la Mutualité est très sécurisante parce que le système que je décrivais et dans lequel tous les départements se lancent est extrêmement pernicieux. En fait, ceux qui ont les moyens, les plus riches auront accès à des services, en tout cas à des soins, quand d'autres, ceux qui n'ont pas les moyens de mettre des centaines de milliers d'euros, n'y auront pas accès.

A nous, en ayant fait le choix qui a été le nôtre, d'envoyer un message ! Du reste, chaque fois que l'occasion se présente, je n'y manque pas ! J'avais rencontré la Ministre de la Santé, Mme Buzyn, lorsque le Président de la République nous avait invités à l'Elysée. Bien évidemment, c'est le sujet que j'ai abordé et sur lequel j'ai pu donner mon avis et lui faire partager toutes mes inquiétudes. Ce sont les miennes. Est-ce que ce sont les siennes ?...

La Mutualité espère aussi, via le programme « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires ruraux », pouvoir en capter pour les installer en tant que médecins salariés dans les centres de santé. Je fais part de tous les échanges et de toutes les discussions que nous avons eus depuis plusieurs mois avec la Mutualité, ainsi que de nos motivations visant à opter pour une solution plus opérante, me semble-t-il, et de raison pour préserver les intérêts de tous. Et nous savons qui aura raison !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Malheureusement, je crains que l'on rencontre ces difficultés pendant encore de nombreuses années sur les territoires ruraux. Voilà déjà une quinzaine d'années que cette problématique est abordée.

Il est vrai que sur les grands principes, la santé publique est une compétence de l'Etat. Seulement, et tel est le problème, depuis une quinzaine d'années, l'Etat est « à sec » et se tourne vers les collectivités locales. La première des collectivités à être entrée dans cet engrenage en finançant les maisons de santé, c'est le Conseil régional.

Ce raisonnement, très pervers, est appliqué maintenant partout parce qu'à chaque sujet, qu'il s'agisse de l'éducation, de la culture, de la santé ou du développement économique, on peut toujours trouver une dimension territoriale. Les collectivités locales sont donc sollicitées à ce titre, mais là, on a mis la main dans un engrenage. Jusqu'où va-t-il nous entraîner ? Je n'en sais rien !

Sur le plan national aussi, l'une des causes majeures des difficultés actuelles dont on ne parle quasiment jamais, c'est le refus de contingenter le rapport entre médecins généralistes et spécialistes. Sur dix étudiants que vous interrogez en première année de médecine, huit veulent devenir spécialistes. Tant que ce rapport n'aura pas été contingenté, on s'expose aux difficultés que l'on rencontre.

Il est aussi un débat dans lequel on se heurte très souvent aux syndicats de médecins et à l'Ordre des médecins, mais surtout aux syndicats de médecins, lesquels sont encore plus conservateurs que l'Ordre des médecins. Je veux parler du problème de la régulation. Tant qu'il n'y aura pas une régulation contraignante en lieu et place d'une régulation incitative, aucune

avancée sérieuse n'est à attendre en termes de répartition des médecins en France. Des mesures doivent être prises d'autorité par l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – Si seuls les territoires ruraux souffraient des questions de démographie médicale, ce serait grave, mais c'est la France entière qui en souffre et c'est donc extrêmement grave. Malgré tous les efforts consentis, malgré tous les financements et moyens consacrés, même dans les intercommunalités et les communes où ont été conçus tous les modèles possibles et inimaginables, les difficultés demeurent.

Toutefois, il me semble avoir entendu à SAINT-VAURY que la Creuse avait accueilli quatre ou six nouveaux praticiens médecins l'an dernier et également cette année. C'est aussi la raison pour laquelle les politiques d'accueil sont pour nous primordiales. Ce n'est pas encore le cas et j'ai toujours une certaine angoisse tant que ce n'est pas fait, mais un médecin qui travaille dans le nord de Marseille est venu passer une semaine de vacances en Creuse cet été et en est tombé fou amoureux. Il a envie d'y élever ses enfants, il vient d'acheter une maison et il devrait s'installer dans une maison de santé en mars. Comme quoi, tout peut arriver !

Je crains en effet que la question du nombre de médecins qui s'installeront sur les territoires restera longtemps problématique. Il nous faut aussi travailler sur cette vision, cette image du Département. Une communication positive me semble essentielle. Nicolas SIMONNET en parlait avec Creuse Tourisme qui est un fer de lance de la communication pour promouvoir une nouvelle image du Département. Il est certain que c'est en déployant, de façon presque forcenée, cette image moderne et innovante d'un département qui sait accueillir que bien plus nombreuses pourraient être les incidences sur la problématique santé qu'en pleurant à chaque instant.

Personne ne demande plus la parole ?...

La proposition qui vous est soumise a pour objet d'approuver le Contrat local de Santé 2018-2022 à l'échelle départementale et de m'autoriser à y apposer la signature partenariale du Conseil départemental de la Creuse.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au dernier rapport inscrit à notre ordre du jour, lequel relève de la quatrième commission « Mobilités ».

S'agissant de la viabilité hivernale 2019-2020, telles des petites fourmis, tout est en cours d'organisation pour qu'au mois de novembre, si jamais les premiers frimas arrivent, tout soit au point !

ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2019-2020

RAPPORT N°CD2019-09/4/23

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique, rapporteur. – Tout d'abord, je vous propose de faire brièvement le point sur le bilan de la VH 2018-2019, sachant que nous avons connu de nouveau un hiver doux et sans anomalie dans la gestion des moyens en place.

Voici quelques chiffres : 905 000 €, hors ressources humaines, pour ce qui est du budget de la VH 2018-2019 ; un montant de l'ordre de 1 M€ pour les RH, hors frais classiques de personnel, dont, en chiffres arrondis, 10 000 € au titre des astreintes et 90 000 € au titre des heures supplémentaires ; 282 000 € sur les consommations de sel et d'abrasif, soit 380 tonnes de pouzzolane et 2 820 tonnes de sel, contre 3 804 tonnes de sel sur la VH 2017-2018 et 1 723 tonnes sur la VH 2016-2017.

L'hiver 2018-2019 peut être considéré comme un hiver « moyen », disons assez doux, avec 127 jours d'intervention, dont 5 hors période d'activation du DOVH. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nous avons connu deux jours de neige les 29 et 30 octobre et, en dehors du mois de janvier qui a été assez froid, quelques jours en tout début du mois de février. Sinon, tous les autres mois sont qualifiés dans le bilan de doux, voire de très doux, avec peu de pluie, sauf au mois de décembre qui a été relativement bien arrosé. Il a été enregistré 23 jours de neige contre 31 l'hiver précédent et 27 jours de verglas contre 20 l'hiver précédent.

Dans ce bilan, si nous avons péché, c'est plutôt au titre de la communication. Une maquette format de poche est donc prévue, ainsi qu'un article dans le prochain *Magazine La Creuse* en raison de sollicitations d'élus locaux et d'usagers. Il a d'ailleurs été constaté certains questionnements quant au fait que nous aurions baissé le niveau de service l'an dernier. Non, rien n'avait été changé, mais c'est sans doute dû à un manque de communication, voire à une méconnaissance des procédures d'intervention.

Voilà ce qu'il en est du bilan de la gestion de la VH 2018-2019.

J'en viens au dossier d'organisation de la viabilité hivernale actualisé pour l'hiver 2019-2020.

Il est proposé que le DOVH soit globalement reconduit quasi à l'identique, à part deux modifications mineures qui vous sont indiquées dans le rapport.

L'une concerne la définition de nouvelles limites du réseau de 1ère intervention, d'une part, sur la RD 942 entre les UTT d'AUZANCES et de GUERET sur le secteur de CHENERAILLES, s'agissant d'une question de tonnage des camions qui sont disponibles et plus adaptés pour intervenir sur certains tronçons, et, d'autre part, sur la RD 990 entre les UTT d'AUZANCES et d'AUBUSSON, pour une optimisation des circuits de traitement, ne s'agissant que d'une quinzaine de kilomètres concernée.

L'autre a trait à l'intégration du tronçon de la RD 100 entre la limite des départements de la Creuse et de l'Allier, et de la RD 64 à NOUHANT dans la liste du réseau de 1ère intervention pour améliorer le niveau de service de la desserte de la clinique Chatelguyon à VIERSAT.

Pour ce qui est des dates, la VH démarrera le lundi 2 décembre 2019 et s'achèvera le lundi 16 mars. Par contre, comme l'an dernier, les matériels seront prêts à intervenir en cas de nécessité dès la semaine 47, c'est-à-dire vers le 18 novembre. Bien entendu, les matériels ne se préparent pas du jour au lendemain. L'ordre de préparation est effectué en priorité là où des sorties sont plus probables. Par exemple, l'an dernier, comme je l'indiquais précédemment, des interventions ont eu lieu fin octobre, et ce hors période de VH.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Manque-t-il toujours un agent par centre d'exploitation ?

Mme LA PRESIDENTE. – Il ne manque pas un agent par centre. Nous avons tout simplement décidé d'évaluer si le fonctionnement de six à cinq agents était correct. Même en discutant parfois avec certains agents, au regard des missions et de nouveaux matériels sur site, je ne crois pas cela semble poser réellement de problèmes. Nous n'avons pas le sentiment d'entendre des agents se plaindre de courir sans arrêt dans tous les sens, tous les jours, toute la semaine.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique, rapporteur. – En tout cas, le sujet n'a rien à voir avec la VH…

M. LEGER. – Les chasse-neige roulent tout seuls ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique, rapporteur… dans le cadre de laquelle des renforts sont prévus. Par conséquent, non, les chasse-neige ne roulent pas tout seuls !

Dans le bilan de la gestion de la VH 2018-2019 et dans le DOVH 2019-2020, figure la liste des effectifs : 168 agents d'intervention, 37 agents patrouilleurs, etc. Votre question n'est donc évidemment pas liée à la VH.

Mme LA PRESIDENTE. – Par ailleurs, ce sont toujours bien deux agents par véhicule, alors que dans nombre de départements, y compris des départements de montagne, tout véhicule en intervention en période de viabilité hivernale n'est plus pourvu que d'un seul agent. En Creuse, il y a toujours et il y aura toujours deux agents par véhicule pendant cette période de viabilité hivernale 2019-2020.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Je précise que ce DOVH, bilan et projet, a été discuté avec les instances représentatives du personnel, lesquelles ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous engage, puisque vous connaissez très bien les territoires dans lesquels vous êtes élus, à faire remonter, au moindre problème, auprès du Directeur général des Services les préoccupations des usagers de la route. Vous le savez, nous l'entendons régulièrement toute l'année : « Pourquoi la commune déneige-t-elle plus vite que le Département ? Mais que fait le Département ? Où sont les agents ? Ils ne sont pas là, mais ailleurs ! » Par contre, je rappelle l'intérêt que dans le cadre de conventions, des communes aient signé avec nous, ce qui les autorise à intervenir sur le réseau départemental quand un mini tronçon de route départementale se situe entre deux voies communales. S'agissant de réseaux non prioritaires, classés dernière catégorie, forcément, les agents n'interviennent pas immédiatement, alors que la commune peut réagir très promptement.

C'est tout simplement une question de bon sens et il est aussi important que ces conventions mises en place depuis longtemps permettent à la commune d'être en règle et en sécurité par rapport à un incident éventuel.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous invite à vous prononcer sur ce rapport en vous proposant de prendre acte du bilan de la gestion de la viabilité hivernale 2018-2019 et à approuver le DOVH pour la saison 2019-2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mes chers collègues, je vous propose de suspendre la séance, le temps que les troisième et quatrième commissions examinent les vœux et motions déposés.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures quarante-cinq,
la séance est reprise à douze heures cinquante.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Nous en venons aux vœux et motions examinés par les commissions concernées.

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – La troisième commission « Attractivité du Territoire » a eu à examiner deux vœux, trois motions d'urgence et une motion.

La parole est à Mme GRAVERON pour nous faire part de l'avis émis par sa commission.

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission. – A l'unanimité de ses membres, la troisième commission invite l'Assemblée à adopter en l'état les deux voeux, les trois motions d'urgence et la motion dont elle a eu à connaître.

M. LEGER. – Très bien !

Mme GRAVERON, Présidente de la troisième commission. – Je vous rappelle les termes de chacun de ces textes.

Mise en place d'aides au monde agricole

Vœu déposé par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe de la Majorité

« Considérant que nos exploitations agricoles françaises sont depuis plusieurs années fragilisées par les crises économiques, les crises sanitaires et donc subissent une instabilité de revenus ;

« Considérant que l'agriculture française fait partie de notre culture, de notre patrimoine et de notre savoir-vivre ;

« Considérant que l'élevage intensif ne correspond plus aux attentes sociétales et que l'agriculture doit s'adapter au changement climatique qui s'opère ;

« Considérant qu'un tiers des agriculteurs touche moins de 350 € par mois, quand le salaire médian des Français est de 1 789 € par mois ;

« Considérant qu'il n'y a pas de pays sans paysans ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 27 septembre 2019, demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Didier Guillaume :

- de repenser collectivement la gestion de l'eau pour une meilleure protection et un partage équilibré de cette ressource,
- de prendre des mesures restreignant le broyage des pailles dans les départements céréaliers,
- de mettre en place des politiques d'accompagnement à la transition vers une agriculture dite raisonnée, notamment par la mise en place de circuits courts. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mise en place de retenues d'eau

Vœu présenté par M. Thierry GAILLARD,
au nom du Groupe de la Majorité

« Considérant que la pénurie d'eau sur tout le territoire français durant l'été 2019 fut catastrophique sur le plan tant économique qu'environnemental et que, plus encore, ces pénuries deviennent récurrentes et de plus en plus intenses ;

« Considérant qu'en France, seulement 3 % de l'eau de pluie est récupérée ;

« Considérant que le besoin en eau se fera de plus en plus important au cours des prochaines années ;

« Considérant que la réponse faite aux agriculteurs par l'octroi de subventions au titre des calamités agricoles est loin d'être satisfaisante ;

« Considérant que les retenues d'eau type moulin permettent non seulement une réduction de l'évaporation et de l'écoulement des eaux, mais constituent surtout une zone refuge lors des étiages sévères ;

« Considérant que la création de retenues d'eau pourrait constituer une part de réponse en faveur du monde agricole ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 27 septembre 2019, demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume :

- de stopper la destruction des retenues d'eau type moulin, voire de participer à leur réhabilitation,
- de conduire un projet national de construction des différentes retenues d'eau adaptées aux caractéristiques et pratiques agricoles des territoires. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Secours d'urgence à attribuer aux agriculteurs de la Creuse suite à la sécheresse catastrophique de l'été 2019

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER, au nom du Groupe de la Gauche

« Un déficit hydrique sans précédent touche notre région et met en péril toute l'économie rurale. La répétition de ces aléas climatiques fragilise lourdement notre département. Il est impératif et urgent de permettre aux agriculteurs de faire face au déficit de fourrage ainsi qu'aux problèmes de trésorerie. A cette fin, le soutien de l'Union européenne, de l'Etat et des collectivités territoriales est à nouveau indispensable.

« Considérant les difficultés exceptionnelles et dramatiques que connaissent les éleveurs du département de la Creuse, confrontés pour la deuxième année consécutive à une sécheresse qui les contraint à consommer leurs réserves de fourrage et à des achats massifs de paille, et parfois à vendre leurs animaux à bas prix ;

« Considérant qu'il est impératif qu'un dossier de demande de reconnaissance soit déposé par le département de la Creuse pour les pertes consécutives à la sécheresse auprès du comité national de gestion des risques en agriculture, le CNGRA ;

« Considérant que le CNGRA ne se réunirait pas avant janvier 2020, alors qu'il est urgent d'indemniser les pertes ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 septembre 2019, demande à M. le Ministre de l'Agriculture :

- une réunion exceptionnelle du CNGRA avant la fin de l'automne afin qu'un arrêté de reconnaissance pour les pertes consécutives à la sécheresse en Creuse permette aux agriculteurs éligibles de déposer leur télédéclaration d'indemnisation auprès de la Direction départementale des Territoires et d'être indemnisés sans tarder via un acompte exceptionnel ;
- la mise en œuvre rapide d'un plan d'urgence afin de soutenir l'élevage extensif ;
- de déclencher un dispositif d'allègement des charges pour les exploitations les plus fragilisées et des mesures d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti ;
- d'obtenir de l'Union européenne un versement des aides de la PAC à hauteur de 80 % dès la mi-octobre. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Moyens attribués aux Agences de l'eau

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

« Considérant le rôle primordial des Agences de l'eau en matière de gestion durable, de protection et de mobilisation des ressources en eau dans le contexte du changement climatique qui affecte les territoires ruraux comme la Creuse ;

« Considérant que les Assises de l'eau ont récemment acté la nécessité d'une rénovation des infrastructures d'alimentation en eau potable de notre pays caractérisées par un sous-investissement et des fuites sur les réseaux d'AEP évaluées à 20 % en moyenne, avec pour objectif d'accroître les investissements de 5 Md€ sur la période 2019-2024 ;

« Considérant cependant que le Gouvernement a déclaré : "Les Agences de l'eau, comme d'autres opérateurs, participent à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques et de limitation de la pression fiscale qui pèsent sur les Français et les entreprises" ; que l'enveloppe financière affectée au 11e programme des Agences de l'eau est donc en baisse de 1 Md€ par rapport à la précédente programmation et ne peut pas répondre aux problématiques de vieillissement des réseaux d'eau, de préservation des ressources et de la biodiversité, et d'urgence climatique ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 septembre 2019,

« Demande à M. le Premier ministre que le projet de loi de finances pour 2020 assure aux Agences de l'eau un financement à la hauteur des enjeux et des engagements pris par l'Etat lors des dernières Assises de l'eau. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nécessité de créer un syndicat départemental de l'alimentation en eau potable

Motion d'urgence déposée par Mme Armelle MARTIN et M. Philippe BAYOL,
au nom du Groupe de la Gauche

« Les épisodes de sécheresse et de canicule qui frappent notre pays, les impacts du changement climatique dans la Creuse sont de plus en plus perceptibles par les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens. Face à une ressource de moins en moins abondante, la sobriété doit être recherchée par tous mais ne saurait suffire. En réponse à ces défis, l'Etat a décidé de généraliser la méthode des "projets de territoire pour la gestion de l'eau", les PTGE, afin de garantir une démarche concertée localement pour améliorer la résilience des territoires confrontés au changement climatique et mieux partager les ressources en eau.

« Considérant que suite aux recommandations de la cellule d'expertise nationale menée en 2017-2018, une instruction du Gouvernement aux préfets sur la mise en œuvre des PTGE a été publiée le 7 mai 2019, instruction qui précise le rôle de l'Etat et remobilise les acteurs ;

« Considérant que la démarche et les actions portées par les PTGE doivent activer plusieurs sources de financement : les usagers, les collectivités territoriales, les financeurs privés, les fonds européens, les Agences de l'eau ;

« Considérant que l'urgence de la situation et la grande vulnérabilité du Département remise en évidence cet été nécessitent de prioriser et de mutualiser les actions AEP et donc de regrouper ou de coordonner l'ensemble des syndicats d'alimentation en eau potable de la Creuse et les communes isolées ou autonomes en la matière ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 septembre 2019,

« Demande à Mme la préfète de la Creuse de lancer la concertation préalable à la création d'un syndicat creusois de l'alimentation en eau potable. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Préservation des personnes et de l'environnement

Motion présentée par Mme Pauline CAZIER,
au nom du Groupe de la Gauche

« Considérant la sensibilité accrue des populations aux problèmes de santé publique dus notamment à l'apport d'intrants chimiques ;

« Considérant que l'utilisation des pesticides est à la hausse depuis 10 ans, et que les preuves de leur toxicité ne cessent de s'accumuler ;

« Considérant qu'une étude récente de l'association France Nature Environnement révèle que les riverains de certaines parcelles agricoles développent plus de cancers que la moyenne ;

« Considérant que ce secteur professionnel est également impacté, qu'il est nécessaire de protéger le tissu agricole local et que celui-ci doit être accompagné dans une transition vers une agriculture raisonnée et durable pour la préservation de la terre et de la biodiversité ;

« Considérant que le 26 juin 2019, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 4 mai 2017 qui réglemente les épandages et a demandé à l'Etat de prendre des mesures de protection des riverains supplémentaires d'ici à la fin de l'année ; que consécutivement les préfectures des départements doivent organiser une concertation locale entre agriculteurs, associations et élus ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni le 27 septembre 2019,

« Demande à Mme la Préfète de la Creuse que soit mis en place dès que possible le dispositif de concertation prévu préalablement à la signature d'un nouvel arrêté encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations et pour la mise en place de chartes d'engagements concertées, que ce dispositif permette d'assurer un dialogue local le plus large possible sur notre territoire au profit de l'ensemble des acteurs. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Ces vœux, motions d'urgence et motion adoptés à l'unanimité par l'Assemblée départementale seront donc transmis.

La quatrième commission « Mobilités » a eu à examiner une motion dont je vous rappelle les termes.

Motion contre le projet de réorganisation du transport scolaire en Creuse

Motion déposée par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du groupe de la majorité

« Considérant que la règle qui fixe la distance entre l'établissement et le domicile de l'enfant ne prend pas en compte les difficultés présentes dans les départements ruraux ;

« Considérant que la compétence du transport scolaire revient uniquement au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, et que celui-ci doit en assumer la responsabilité ;

« Considérant que pour les familles en situation précaire, la somme de 195 € est une somme qu'elles ne peuvent pas toujours honorer ;

« Considérant qu'il faudrait en moyenne 40 minutes de marche dans l'insécurité la plus totale avant que l'élève atteigne son établissement ;

« Considérant qu'une partie des élèves en question habite déjà sur le circuit des bus scolaires ;

« Considérant que la sécurité dans notre pays est un droit et non une option, même en milieu rural ;

« Considérant que la somme demandée ne prend pas en compte le quotient familial et donc crée des inégalités entres les familles ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée Plénière le vendredi 27 septembre 2019,

« Demande à Mme la Ministre de la Transition écologique et solidaire et des Transports, Mme Elisabeth Borne, d'une part, de trouver un accord avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin que les élèves habitant à moins de 3 kilomètres de leur établissement scolaire bénéficient du transport malgré leur situation et, d'autre part, de tenir compte des spécificités de nos départements ruraux en adaptant le projet de règlement. »

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, cette motion devrait être adressée à la Région Nouvelle-Aquitaine et non pas à Mme la Ministre de la Transition écologique et solidaire et des Transports, laquelle n'est pas chargée de décider et d'organiser les transports scolaires. Certes, la Ministre pourrait parfaitement interpeller le Président de la Région pour lui faire part de tous ces « considérants » stipulés dans cette motion, mais…

M. LOZACH. – Excusez-moi de vous interrompre, madame la Présidente, pour un simple rappel : le principe des motions est d'interpeller l'Etat. Si nous commençons à interpeller les autres collectivités locales ou territoriales, nous n'avons pas fini !

M. FOULON. – Oui, en principe, c'est à l'Etat que ces vœux et motions sont adressés.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons faire une exception et nous verrons bien la suite qui sera réservée.

Le lien, et nous nous en sommes déjà exprimés, est dû au fait que nous compensons à hauteur de plus de 6 M€ une organisation qui est aujourd'hui complètement différente de ce que nous avions décidé lorsque le Département avait compétence en la matière. Vous le savez, monsieur LOZACH, puisque telle était aussi votre volonté, le Département avait mis en place en termes de transports scolaires quasiment du porte à porte pour les enfants. C'est pourquoi il est demandé dans cette motion que « les élèves habitant à moins de 3 kilomètres de leur établissement scolaire bénéficient du transport ». Quant à invoquer le fait que le carrefour n'est pas sécurisé entre la route départementale et la route communale pour changer les points de ramassage des enfants, je peux vous dire que cela fait grand bruit dans le Département.

Je vous invite donc à vous prononcer sur cette motion que je mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

En vous remerciant de votre présence et de votre participation, je vous dis à très bientôt.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

———